



PAR COURRIEL

Montréal, le 12 août 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2021-2022-032D

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 15 juillet dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir votre dossier employé.

« Copie de tout contrat, ainsi que toutes analyses ou documents de travail internes en lien avec la livraison à domicile ».

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint une copie de l'appel d'offres relatif au service de livraison et de transport à domicile et vers les succursales des commandes-clients (SP-209907). Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents visés par cette demande puisque nous estimons qu'ils contiennent des informations visées par les articles 9, 21, 22, 23, 24, 39 et 40 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

[REDACTED]
Daniel Collette

P.J.



DOCUMENT D'APPEL DE PROPOSITIONS

PROJET : SERVICE DE LIVRAISON ET DE TRANSPORT À DOMICILE ET
VERS LES SUCCURSALES DES COMMANDES-CLIENTS

DOSSIER : SP-209907

RESPONSABLE : FILIP RASETA

Nom du fournisseur :

Nom du représentant du fournisseur :

Fonction :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Afin de faciliter l'acheminement éventuel d'addenda(s), le retour par courriel de cette
fiche d'information serait apprécié.

Courriel : ABS@saq.qc.ca et
Filip.raseta@saq.qc.ca

ÉTIQUETTE DE RETOUR

IMPORTANT

Envoi de la soumission

Le fournisseur doit :

Utiliser une enveloppe de format 8 ½ x 14 ou supérieur;

Découper et apposer l'ÉTIQUETTE DE RETOUR sur l'enveloppe de soumission;

Indiquer le nom du fournisseur et son adresse de retour sur le coin supérieur gauche de l'enveloppe.



Veillez découper l'étiquette à la ligne pointillée


 SAO Soumission	Appel de propositions : SP- 209907
	Date et heure limites de réception : Le 22 juin 2021 avant 11h00
Service Acquisition, biens et services Hall d'entrée principal Société des alcools du Québec 7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5	

TABLE DES MATIÈRES

1	INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES	5
1.1	Objet de l'appel de propositions	5
1.2	Admissibilité	5
1.3	Renseignements additionnels	7
1.4	Écofrais	8
1.5	Addenda	8
1.6	Présentation de la soumission	8
1.7	Garantie de soumission	9
1.8	Défaut	9
1.9	Remise de la garantie de soumission	10
1.10	Sous-traitants	10
1.11	Code de conduite des fournisseurs	10
1.12	Plaintes	10
1.13	Dépôt des soumissions	11
1.14	Évaluation des soumissions	12
1.15	Présentation par le soumissionnaire	13
1.16	Choix de l'adjudicataire	13
1.17	Adjudication	13
1.18	Invitation à participer à la meilleure offre finale (MOF)	13
1.19	Frais divers	14
1.20	Propriété de la soumission	14
1.21	Irrévocabilité de la soumission	14
1.22	Politique gouvernementale relative à la langue française	15
1.23	Évaluation de rendement en cours de contrat	15
1.24	Soumission dont le prix est anormalement bas	15
2	DESCRIPTION ET TABLEAU DES PRIX	1
2.1	Contexte général	1
2.2	Description des services	1
2.3	Conformité sur le transport et l'entreposage de marchandises	1
2.4	Description de la marchandise à transporter	1
2.5	Emballage	2
2.6	Opérations de cueillette	2
2.7	Service de livraison et preuve d'âge	2
2.8	Retour de marchandise et bris	3
2.9	Directeur de compte	3
2.10	Réclamations et montant assurable	3
2.11	Connectivité informatique et étiquette de livraison	4
2.12	Performance	4
2.13	Rapport	4
2.14	Connaissance des conditions	4
2.15	Volume et répartition	5
2.16	Consolidation de la facturation pour livraison en succursale seulement	6
2.17	Taux forfaitaires – services de base terrestre	6
2.18	Taux forfaitaire – services en option	7

2.19	Prix pour la validation de preuve d'âge _____	7
2.20	Prix pour preuve de livraison _____	7
2.21	Correction d'adresse _____	8
2.22	Retour de marchandise _____	8
2.23	Condition de transport – protection contre le froid et le gel de la marchandise _____	8
2.24	Surcharge et fluctuation du carburant _____	8
2.25	Rabais volume _____	9
2.26	Durée du contrat _____	10
2.27	Options de renouvellement _____	10
2.28	Escompte de paiement _____	10
2.29	Garantie de services _____	11
2.30	Responsabilité sociétale SAQ _____	11
3	CONDITIONS GÉNÉRALES _____	1
3.1	Adjudication et contrat _____	1
3.2	Responsabilité _____	1
3.3	Facturation _____	1
3.4	Vérification et registre comptable _____	2
3.5	Conformité de la marchandise reçue _____	2
3.6	Relations entre les parties _____	2
3.7	Non-exclusivité _____	3
3.8	Confidentialité _____	3
3.9	Engagement de confidentialité _____	3
3.10	Requis de sécurité _____	3
3.11	Protection des renseignements personnels _____	4
3.12	Indemnisation _____	4
3.13	Force majeure _____	4
3.14	Cession _____	5
3.15	Personnel _____	5
3.16	Assurances _____	5
3.17	Procédure, méthodologie et outils _____	5
3.18	Modifications et renonciations _____	5
3.19	Intégralité _____	6
3.20	Règles d'interprétation du contrat _____	6
3.21	Respect des lois et règlements _____	6
3.22	Résiliation _____	6
3.23	Survie de certaines dispositions _____	7
3.24	Avis _____	7
4	RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE _____	1
4.1	Nom du soumissionnaire _____	1
4.2	Si personne physique _____	1
4.3	Si société _____	1
4.4	Si compagnie _____	1
4.5	Virement bancaire _____	2
4.6	Liste des poursuites contre le soumissionnaire _____	2
4.7	Numéros d'enregistrement TPS, TVQ et NEQ _____	3
4.8	Site internet _____	3

5	FORMULAIRE D'ENGAGEMENT	1
5.1	Identification du soumissionnaire	1
5.2	Engagement du soumissionnaire	1
6	MODÈLES DE LETTRES ET CAUTIONNEMENTS	1
6.1	Cautionnement de soumission	1
6.2	Lettre de garantie bancaire (Garantie de soumission)	2
6.3	Liste des sous-contractants pour le RENA	3
7	RÉPONSES DU SOUMISSIONNAIRE	4
7.1	Instructions	4
7.2	Conformité d'admissibilité	4
7.3	Phase préparatoire	4
7.4	Outils de cueillette	5
7.5	Processus du service de livraison et validation d'âge – pour le service de livraison aux clients	5
7.6	Processus du service de livraison – pour le service de livraison aux succursales SAQ	5
7.7	Solution d'expédition	5
7.8	Mesure de sécurité	5
7.9	Directeur de compte	5
7.10	Expérience de contrats	6
7.11	Statistiques sur l'offre de service générale	6
7.12	Traçabilité – pour service de livraison aux clients	6
7.13	Rapports	6
8	ANNEXES	7
8.1	Grille d'évaluation de rendement (à compléter par la SAQ en cours de contrat seulement)	8

Vérification de la documentation fournie par le soumissionnaire :

Type et description du document	Fourni avec soumission : « X »
Attestation de Revenu Québec	
Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP), si applicable (valeur du contrat 1M et plus)	
Garantie de soumission (50 000,00\$)	
Document d'appel de propositions complété, paraphé et signé (incluant le tableau des prix dans document Excel « SP-209907 - Grille A » et « SP-209907 – Grille B »)	
Toutes les informations demandées selon la section 7 intitulée « Réponses du soumissionnaire » qui se trouve à la fin du présent document, fournir les informations et les documents demandés et les soumettre avec soumission.	
Addenda complété et paraphé, s'il y a lieu	

1 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1.1 Objet de l'appel de propositions

Le présent appel de propositions a pour objet d'obtenir des soumissions pour les services de livraison et transport des commandes-clients à domicile ou aux succursales, le tout selon les conditions de la Société des alcools du Québec (ci-après, la « SAQ ») contenues au présent document.

La SAQ désigne la Société des alcools du Québec et toute personne morale qu'elle contrôle à plus de 50% des parts ou actions votantes.

1.2 Admissibilité

1.2.1 Document d'appel de propositions

Seules une personne morale, une personne physique ou une société qui a obtenu le document d'appel de propositions via le système électronique d'appel d'offres SÉAO est admise à soumissionner. Le soumissionnaire peut déposer qu'une soumission unique.

1.2.2 Requis d'affaires

Le soumissionnaire doit rencontrer les exigences d'affaires suivantes pour être en mesure de soumissionner.

a) Pour le service de livraison client :

Il doit offrir et opérer actuellement un :

- Service de livraison, porte à porte, pour tout le territoire de la province du Québec;
- Service de traçabilité, offert aux clients, sur tout type de colis comprenant, notamment, la cueillette, le traitement et la livraison à destination;

Il doit offrir et opérer actuellement ou mettre en place, advenant adjudication, un service de validation de preuve d'âge lors de la livraison finale au client. La SAQ entend comme validation, la vérification d'un des documents valides suivants attestant l'âge adulte du client avant la remise du colis, soit uniquement : le passeport, le permis de conduire ou la carte d'assurance maladie.

Hébergement et requis de sécurité informatique

L'adjudicataire devra assurer la protection et la conservation des données de la SAQ et de ses clients, qui circuleront et/ou seront hébergées, selon les meilleures pratiques de l'industrie et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le soumissionnaire doit fournir une description des normes de sécurité qui seront mises en place et indiquer quel type de rapports SOC 1 et/ou 2, seront disponibles.

Les données seront hébergées et traitées uniquement au Canada cela afin de garantir de respecter l'article 54 de la LAPRP.

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu d'hébergement des données au Canada et décrire l'environnement technologique applicable. Exemple serveur dédié ou autre.

b) **Pour le service de livraison succursale SAQ :**

Il doit offrir le :

- Service de livraison depuis le Centre de distribution de Montréal de la SAQ vers les succursales SAQ, pour toutes les succursales SAQ dans le territoire de la province du Québec.

Le soumissionnaire doit faire la démonstration qu'il rencontre ces exigences d'affaires.

1.2.3 Conformité sur le transport et l'entreposage de marchandises

Le soumissionnaire doit être conforme au dépôt de sa soumission, aux exigences Canadienne et du Québec en matière de transport et joindre sa confirmation d'inscription à la Commission des transports du Québec (CTQ).

1.2.4 Place d'affaires

Le soumissionnaire doit avoir une place d'affaires au Canada / Europe pour être admis à soumissionner.

L'expression « place d'affaires » signifie qu'un soumissionnaire doit avoir un établissement, où il exerce des activités durant les heures normales de bureau et qui regroupe des personnes autorisées à le représenter ainsi que des ressources pour mener ses affaires.

1.2.5 Attestation de Revenu Québec

Conformément au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1) (ci-après « LCOP »)*, le soumissionnaire ayant un établissement au Québec doit joindre à sa soumission le document d'Attestation de Revenu Québec valide.

Le soumissionnaire doit obtenir cette attestation en utilisant les services en ligne Clic Revenu – Entreprises sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : <http://www.revenuquebec.ca>

Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions et est valide jusqu'à la fin de la période de trois (3) mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée (ou selon la période prescrite par le règlement). Par conséquent, une attestation délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions ne sera pas acceptée.

1.2.6 Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Lorsque le contrat à intervenir requiert une autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (ci-après l'« AMP »), en vertu de la LCOP, le soumissionnaire doit être ainsi autorisé au plus tard, le 60^e jour suivant la date fixée pour la réception des soumissions, ainsi qu'à la date d'adjudication le cas échéant. Lorsque le soumissionnaire est un consortium, le consortium lui-même ainsi que chacune des entreprises le formant doivent avoir obtenu l'autorisation de contracter de l'AMP dans le délai prescrit. Lorsque le soumissionnaire ou co-soumissionnaire n'a pas obtenu son autorisation de l'AMP au moment du dépôt de sa soumission, il doit, sur demande de la SAQ, lui communiquer toute information et toute documentation qu'elle juge requise afin de connaître le statut de sa demande auprès de l'AMP.

Toutefois, la SAQ n'est aucunement tenue d'attribuer le contrat à un soumissionnaire autorisé, dans la mesure où elle demande, à son entière discrétion et sans aucune obligation et responsabilité de sa part, et qu'elle obtient, la permission de conclure le contrat avec un soumissionnaire non-autorisé, conformément aux dispositions applicables de la LCOP, et ce, nonobstant l'échéance du délai mentionné ci-haut.

Le soumissionnaire doit s'assurer du respect des dispositions contenues à la LCOP, si applicable, et ce, pour tous les sous-contrats assujettis et pendant toute la durée du sous-contrat visé.

1.2.7 Entreprises non admissibles aux contrats publics

Tout contractant au sens de l'article 1 de la LCOP qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (« RENA ») et dont la période d'inadmissibilité n'est pas terminée, est non admissible au présent appel de propositions et ne peut donc présenter une soumission.

1.2.8 Déclaration d'inadmissibilité et d'interdiction

Pendant la période de demande de soumission, et en tout temps par la suite, le soumissionnaire est responsable des dommages, pertes et préjudices causés à la SAQ résultant de toute inadmissibilité ou interdiction pour ce soumissionnaire ou l'un de ses sous-traitants d'exécuter un contrat ou de poursuivre l'exécution d'un contrat avec la SAQ en vertu de la LCOP, d'un non renouvellement ou d'une révocation de son autorisation de contracter de l'AMP ou celle ou l'un de ses sous-traitant et de toute autre loi et règlement applicable.

Si l'une ou plusieurs des éventualités décrites au paragraphe précédent surviennent : a) avant l'adjudication du contrat, la soumission du soumissionnaire visé par la mesure pourra être rejetée; ou b) après que ce soumissionnaire ait été déclaré adjudicataire, mais avant qu'il en ait débuté l'exécution, l'adjudicataire est réputé avoir refusé d'exécuter le contrat.

1.2.9 Rendement du prestataire de biens/services

Le soumissionnaire ne doit pas, au cours des deux (2) dernières années, avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisante le rendant inadmissible à soumissionner, le tout tel que défini à la clause « Évaluation de rendement en cours de contrat ».

1.3 Renseignements additionnels

Le soumissionnaire doit examiner attentivement le document d'appel de propositions et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat.

Le soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements additionnels doit soumettre ses questions, **par courriel seulement**, à l'acheteur :

Filip Raseta

Service Acquisition, biens et services
Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier
Montréal (Québec) H1N 3W5

Téléphone : (514) 254-6000 poste 5692
Adresse électronique : **Filip.Raseta@saq.qc.ca**

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, PENDANT L'APPEL DE PROPOSITIONS ET JUSQU'À L'ADJUDICATION, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT COMMUNIQUER UNIQUEMENT AVEC L'ACHETEUR POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À L'APPEL DE PROPOSITIONS.

1.4 Écofrais

Le soumissionnaire doit indiquer si le(s) bien(s) acheté(s) ou loué(s) aux termes du présent appel de propositions sont des produits assujettis au paiement des écofrais prévus au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, c. Q-2, r. 40.1 (les « **Écofrais** »). Lorsque le(s) dit(s) bien(s) est (sont) assujetti(s) au paiement des Écofrais, le soumissionnaire doit l'indiquer dans une annexe à sa soumission. À moins d'indication expresse à l'effet contraire, tous le(s) prix proposé(s) par le soumissionnaire est (sont) réputé(s) inclure tous les Écofrais applicables.

1.5 Addenda

La SAQ se réserve le droit d'apporter des modifications au document d'appel de propositions avant l'heure et la date limite du dépôt des soumissions et, le cas échéant, de modifier également ces heure et date limites. Les modifications deviennent parties intégrantes du document d'appel de propositions et sont transmises par addenda à toute personne ayant obtenu le document. L'appel de propositions ne peut être modifié que par l'émission d'un addenda.

La SAQ se réserve la possibilité de ne pas considérer une demande de précision formulée, selon le cas, par un fournisseur ou autre, si cette demande lui est transmise moins de trois (3) jours ouvrables avant la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des soumissions.

1.6 Présentation de la soumission

Afin de faciliter l'évaluation des soumissions, la SAQ exige que chaque soumission soit présentée de la façon suivante :

- a) La soumission doit être rédigée en utilisant le texte du document d'appel de propositions téléchargé à partir du système électronique d'appel d'offres SÉAO. Elle devra être complétée de façon électronique et imprimée sur papier en format lettre, recto-verso. Elle devra être signée aux endroits prévus à cette fin et chacune de ses pages doit être paraphée. En cas de litige entre l'interprétation des soumissions ou du contrat, dans la mesure où le soumissionnaire ou contractant n'a émis aucune réserve acceptée par la SAQ pour les clauses qui ne sont pas à compléter, les modalités originales du document d'appel de propositions auront préséance.
- b) Le soumissionnaire doit suivre les instructions qui lui sont données dans chacune des sections où il aura à fournir des renseignements.
- c) Lorsque le document d'appel de propositions comporte un espace disponible pour fournir les renseignements, le soumissionnaire doit les fournir dans cet espace et il peut également utiliser une annexe si l'espace prévu est insuffisant. Les conditions de la SAQ qui apparaissent au texte de l'appel de propositions ne doivent pas être modifiées.
- d) Le soumissionnaire doit produire une liste complète de toutes les annexes qu'il a intégrées à sa soumission.

Cette liste doit indiquer le numéro qu'il a attribué à chacune des annexes ainsi que le numéro de la page, du paragraphe ou du sous-paragraphe et de la section où apparaît toute référence à cette annexe dans la soumission.

- e) Tout désaccord de la part d'un soumissionnaire sur le contenu d'une clause du document d'appel de propositions devra faire l'objet d'une mention dans sa proposition avec la nature

de l'objection et la clause qu'il propose. Toutefois, la SAQ tient à l'esprit et à la portée des clauses contenues dans son document que toute demande de modification majeure à une clause pourrait empêcher l'attribution du contrat à un soumissionnaire.

- f) La soumission doit être rédigée en français
- g) Si le soumissionnaire est une société, la soumission doit être signée par tous les associés ou par un fondé de pouvoir et, dans ce dernier cas, la soumission doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme d'un document établissant l'autorité de ce fondé de pouvoir à signer la soumission.

Si le soumissionnaire est une personne morale (compagnie ou corporation), la soumission doit être accompagnée d'une copie dûment certifiée, d'une résolution du conseil d'administration autorisant la soumission et désignant la personne autorisée à signer la soumission.

Lorsque le soumissionnaire est une société ou une personne morale, la soumission doit être accompagnée des pièces justificatives confirmant qu'il est immatriculé auprès du Registraire des entreprises et qu'il n'est pas en défaut de produire ses déclarations annuelles. De plus, s'il y a lieu, la soumission doit être accompagnée de toute déclaration modificative produite au Registraire des entreprises. Si le soumissionnaire est un consortium, la soumission doit être accompagnée par les pièces justificatives.

- h) Le soumissionnaire doit **fournir, sur papier, un exemplaire original complet de sa soumission. Il devra également fournir deux (2) versions électroniques de sa soumission sur clé USB soit, une version complétée dans les formats originaux (Word et Excel) ainsi que la version originale complétée, paraphée et signée, numérisée en format PDF.**

1.7 Garantie de soumission

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission une garantie de soumission pour une valeur de 50 000,00\$.

La garantie doit être l'un des deux (2) documents suivants :

- a) un cautionnement de soumission, souscrit par une compagnie immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec et autorisée à agir au Québec à titre d'assureur de garanties et conforme à l'annexe « Cautionnement de soumission » du présent appel de propositions;
- b) une lettre de garantie bancaire conforme au modèle formant l'annexe « Lettre de garantie bancaire » du présent document d'appel de propositions.

La garantie de soumission doit être valide pour une durée d'au moins **soixante (60)** jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Afin que la garantie de soumission soit retournée au soumissionnaire, celui-ci doit inclure une enveloppe affranchie avec l'adresse de retour. Dans le cas où l'enveloppe affranchie n'est pas incluse avec la garantie de soumission, la garantie de soumission sera déchiquetée suivant la période de validité de la soumission

1.8 Défaut

Advenant le retrait de la soumission par un soumissionnaire, le refus ou la négligence de l'adjudicataire de respecter le bon de commande émis par la SAQ, le refus de signer le contrat ou de fournir dans les délais prescrits les documents contractuels requis ou le refus d'exécuter le

contrat, alors dans l'un ou l'autre de ces cas, le soumissionnaire, ou le cas échéant l'adjudicataire, est responsable de tous dommages ou pertes subis par la SAQ y compris la différence entre le montant de sa soumission et celui de la soumission subséquemment acceptée par la SAQ.

Advenant l'une ou l'autre des éventualités mentionnées au paragraphe précédent, la SAQ pourra, sans préjudice à ses autres droits et recours exiger de la caution ou de l'institution bancaire le paiement des dommages et intérêts jusqu'à concurrence du montant mentionné dans le cautionnement de soumission ou la lettre de garantie bancaire.

1.9 Remise de la garantie de soumission

La garantie de soumission de l'adjudicataire sera retenue jusqu'à ce que tous les documents contractuels, dont les garanties, requis par le présent document d'appel de propositions soient acceptés par la SAQ.

Les garanties de soumission de l'ensemble des soumissionnaires seront déchetées suivant la période de validité de leur soumission ou renvoyées aux soumissionnaires qui auront fourni une enveloppe affranchie avec l'adresse de retour.

1.10 Sous-traitants

Le soumissionnaire doit indiquer dans le tableau des prix, le nom de ses sous-traitants et fournisseurs par spécialité ainsi que le montant de leur soumission. Le soumissionnaire qui choisit d'exécuter lui-même l'une des spécialités énoncées dans le tableau des coûts ventilés devra indiquer à l'égard de cette spécialité la mention « nous-mêmes ».

1.11 Code de conduite des fournisseurs

Chaque soumissionnaire est tenu de se conformer au *Code de conduite des fournisseurs de la SAQ* disponible sur *SAQ.com* et tout manquement est susceptible d'entraîner le rejet de la soumission ou, le cas échéant, la résiliation du contrat.

1.12 Plaintes

a) Contexte

Seule une personne, société de personnes ou fournisseur intéressé à participer au présent appel de propositions public, peut porter plainte à la SAQ s'il considère que le présent appel de propositions public prévoit des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents, ne lui permettent pas d'y participer, bien qu'il s'estime en mesure de répondre aux besoins exprimés, ou encore, s'il considère que le présent document n'est pas conforme à la politique portant sur les contrats et engagements financiers de la SAQ, publiée sur www.saq.com.

Pour être recevable, la plainte doit porter sur un potentiel contrat public comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'appel d'offres public applicable en vertu des accords inter-gouvernementaux applicables, le cas échéant.

b) Communication préalable au dépôt de la plainte

Toute personne, société de personnes ou fournisseur est fortement invité à communiquer avec l'acheteur au dossier afin d'obtenir les éclaircissements requis.

c) Dépôt de la plainte et date limite

Advenant le maintien de l'intention de déposer sa plainte, toute personne, société de personnes ou fournisseur devra transmettre ladite plainte par écrit, au moyen du formulaire fourni par l'AMP, à l'adresse : plaintes.contrats@saq.qc.ca.

La date limite fixée pour la réception d'une plainte sera le 2 juin 2021, le tout tel qu'indiqué au système électronique d'appel d'offres.

d) Rejet de la plainte

La SAQ rejettera automatiquement la plainte si celle-ci ne rencontre pas l'ensemble des conditions prévues précédemment.

e) Analyse de la plainte

Advenant que la plainte soit recevable, la SAQ en fera mention au système électronique d'appel d'offres.

Un responsable de la SAQ procédera à l'analyse de la plainte et pourrait, le cas échéant, demander des précisions au plaignant.

Au terme de l'analyse de la plainte, le responsable déterminera le bien-fondé ou non de la plainte.

f) Conclusion et fermeture du dossier

Au terme de l'analyse de la plainte, la SAQ transmettra sa décision, par voie électronique, au plaignant.

Cette décision sera transmise après la date limite de réception des plaintes, au plus tard trois (3) jours de la date limite de dépôt des soumissions.

La SAQ indiquera au système électronique d'appel de propositions que sa décision a été transmise.

g) Retrait de la plainte

Le retrait d'une plainte doit être effectué par le plaignant en transmettant un courriel à cet effet à l'adresse : plaintes.contrats@saq.qc.ca.

À la suite de la réception de ce courriel, la SAQ inscrira la date du retrait de la plainte au système électronique d'appel d'offres.

1.13 Dépôt des soumissions

Les soumissionnaires ne devront déposer qu'une seule soumission. Toute soumission est immuable après l'heure et la date limite pour le dépôt des soumissions. Toutefois, avant l'heure et la date limite, le soumissionnaire pourra corriger ou reprendre sa soumission.

Le soumissionnaire doit expédier sa soumission dans une enveloppe identifiée à l'aide de l'étiquette fournie au présent appel de propositions. Cette enveloppe doit être dûment scellée et comporter les informations exigées sur la partie frontispice de l'enveloppe.

Le soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la transmission de sa soumission aux bureaux du Service Acquisition, biens et services **à la réception du hall d'entrée principal dont l'accès est situé du côté de la rue Tellier et dont les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 30.**

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11h00 (heure locale) le 22 juin 2021, à l'adresse suivante :

Service Acquisition, biens et services
Hall d'entrée principal

Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier
Montréal (Québec) H1N 3W5

Les soumissions déposées avant ou à la date et l'heure limites **seront ouvertes par la SAQ en présence de deux (2) représentants de la SAQ.**

Toutes les soumissions devront être reçues à temps pour être acceptées. Toute soumission reçue en retard sera retournée au soumissionnaire.

Dans le mois suivant l'adjudication, les soumissionnaires seront informés par écrit, des noms des soumissionnaires et de l'adjudicataire.

1.14 Évaluation des soumissions

La SAQ détermine si les soumissions sont conformes. Elle pourra considérer que toute omission, abstention, imprécision ou éléments de non-conformité avec l'une ou l'autre des dispositions du document d'appel de propositions, rend une soumission non conforme et pourra, de ce fait l'écartier.

La SAQ évalue les soumissions à partir des documents qu'elles contiennent. Toutefois, s'il s'avérait nécessaire d'obtenir des précisions relativement à une soumission, la SAQ pourra alors les demander au soumissionnaire, et les précisions ainsi obtenues feront alors partie intégrante de la soumission concernée.

Sauf dans le cadre d'une procédure de la meilleure offre finale « MOF », si applicable, les précisions doivent uniquement améliorer la présentation de la soumission et ne doivent en aucune façon permettre de modifier le contenu des offres (soumissions), sinon la soumission doit être considérée telle quelle et présentée sans ces dernières précisions.

La SAQ se réserve le droit de demander au soumissionnaire de corriger toute omission ou erreur dans sa proposition et dans le délai que lui fixera la SAQ. Toutefois, ces corrections ne peuvent entraîner une augmentation du prix soumis.

La SAQ se réserve le droit de corriger les erreurs de calcul et les erreurs de report des prix. En cas d'erreur de calcul, le prix unitaire de chacun des éléments de coût du tableau des coûts ventilés prévaut. À moins d'indication contraire, l'absence de coût à l'un des éléments du tableau des coûts ventilés signifie que cet élément est proposé à la SAQ sans coût additionnel pour cette dernière.

La SAQ se réserve le droit de :

- vérifier toute information fournie, dont les références;
- évaluer la soumission en fonction de tous les besoins énoncés au présent appel de propositions, et, en outre, selon l'ordre de priorité des critères non limitatifs suivants :
 - l'expérience et qualification du soumissionnaire (la fourniture des biens et services requis par l'appel de propositions doit être une activité importante du soumissionnaire);
 - le respect des exigences de livraison dont notamment la couverture du territoire, la validation d'âge et la preuve de livraison des colis;
 - l'hébergement des données au Canada;
 - la compatibilité technologique;
 - la qualité des produits ou services offerts;
 - le montant de la soumission et des options;
 - l'escompte offert par le soumissionnaire;

- l'estimation par la SAQ des coûts additionnels et des coûts accessoires, engendrés par l'acquisition afin d'établir le coût total d'acquisition de chacune des propositions;
- l'aspect environnemental;
- les relations antérieures avec les clients, sous-traitants et fournisseurs;
- n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, annuler le présent appel de propositions et rejeter toutes les soumissions reçues, sans aucune indemnité pour les soumissionnaires et sans que la SAQ ne soit responsable d'aucuns frais ni d'aucune perte subis par les soumissionnaires.
- Sous réserve des autres dispositions applicables à la procédure de la meilleure offre finale « MOF » énoncées ci-dessous, de négocier avec le soumissionnaire retenu. Les négociations peuvent porter sur les aspects techniques, économiques, commerciaux ou juridiques ou sur tout autre aspect jugé nécessaire.

1.15 Présentation par le soumissionnaire

Sur demande seulement, les soumissionnaires devront présenter leur soumission devant un comité d'évaluation. La durée de la présentation ne devrait pas dépasser une heure. L'heure et le lieu de la présentation leur seront confirmés ultérieurement, s'il y a lieu.

1.16 Choix de l'adjudicataire

La SAQ entend choisir l'adjudicataire à l'intérieur d'un délai de soixante (60) jours calendrier de la date de l'ouverture des soumissions.

1.17 Adjudication

Le contrat pourra être adjugé à un (1) ou à deux (2) soumissionnaires selon le service de livraison vers les succursales SAQ ou le service de livraison vers les clients, et ce pour l'ensemble des biens et services requis par l'appel de propositions.

1.18 Invitation à participer à la meilleure offre finale (MOF)

À la suite de l'évaluation des soumissions reçues, la SAQ se réserve le droit d'inviter le ou les soumissionnaires ayant obtenu le(s) meilleur(s) classement(s), à participer à une seconde étape d'évaluation et de sélection des soumissionnaires sur la base de la « meilleure offre finale » (ci-après appelée « MOF »).

a) Encadrement des échanges et négociations précédant la MOF

La SAQ peut demander aux soumissionnaires invités de fournir des informations additionnelles, de clarifier, de développer et compléter certaines parties et d'améliorer le contenu global de leur proposition respective, ainsi que tout autre aspect jugé souhaitable par la SAQ. Les échanges entre la SAQ et les soumissionnaires retenus pourront s'effectuer autant par écrit que verbalement. Ces échanges se feront de façon opportune et promptement.

La SAQ se réserve aussi le droit, si elle le juge utile ou nécessaire, de modifier certains points du cahier d'appel de propositions en vue d'une amélioration générale des propositions. Ce faisant, la SAQ agira dans le respect du principe d'égalité de traitement

Le contenu des propositions et les négociations effectuées entre chacun des soumissionnaires et la SAQ sont confidentiels et chacune des parties s'engage à en préserver la confidentialité et à ne

pas révéler d'informations relatives à celui-ci. Aucune information concernant l'évaluation, le classement, ni les chances d'adjudication ne sera dévoilée par la SAQ.

b) Présentation de la MOF

Au terme des négociations décrites ci-dessus, la SAQ invitera chacun des soumissionnaires sélectionnés à soumettre leurs MOF, en transmettant par écrit à la SAQ, les améliorations proposées à leur offre initiale respectives ou le cas échéant en complétant et en retournant à la SAQ un cahier d'appel de propositions modifié. Le dépôt des MOF sera assujéti aux mêmes règles que le dépôt de l'offre initiale stipulée à l'article « Dépôt des soumissions » des présentes. Les soumissionnaires sélectionnés qui ne déposent pas de propositions MOF après y avoir été invités sont réputés participer à la suite de la procédure et sont réputés maintenir leur offre initiale. Seules les plus récentes offres des soumissionnaires dans la cadre du MOF ou, le cas échéant, les offres initiales maintenues seront considérées pour les fins de l'évaluation et de l'adjudication.

Toute modification défavorable pour la SAQ contenue dans une proposition MOF d'un soumissionnaire sera réputée non écrite et en cas d'ambiguïté d'interprétation entre la proposition initiale et la proposition MOF, la proposition la plus avantageuse pour la SAQ aura préséance.

c) Évaluation des MOF

Suite à la réception des propositions MOF, la SAQ évaluera et mettra à jour les évaluations des soumissionnaires invités. La SAQ procédera ensuite à la comparaison finale des offres concurrentes afin de déterminer l'offre la plus avantageuse et de désigner le soumissionnaire retenu pour l'adjudication au contrat.

d) Adjudication et contrat

La SAQ se réserve le droit d'entamer des discussions contractuelles finales avec le soumissionnaire désigné pour l'adjudication.

Le contrat n'est conclu qu'à la signature des documents contractuels définitifs. Avant cela, la SAQ n'est aucunement engagée par ces démarches à contracter. Une fois le contrat conclu, les soumissionnaires seront avisés par écrit de l'adjudication du contrat.

e) Arrêt de la procédure

À tout moment, la SAQ se réserve le droit d'arrêter la procédure et d'annuler l'appel de propositions.

1.19 Frais divers

La SAQ n'assumera aucune dépense encourue par le soumissionnaire pour préparer sa soumission ou pour fournir des renseignements supplémentaires, qui pourraient être exigés de lui pour étudier sa soumission.

1.20 Propriété de la soumission

Toutes les soumissions présentées et tous les documents qui y sont joints demeurent la propriété exclusive de la SAQ.

1.21 Irrévocabilité de la soumission

La soumission est irrévocable pendant une période de soixante (60) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions.

1.22 Politique gouvernementale relative à la langue française

Sauf exception, la SAQ n'attribue aucun contrat à un soumissionnaire assujéti à la *Charte de la langue française*, L. R. Q. c. C-11 (entreprise qui, durant une période de six (6) mois, emploie cinquante (50) personnes ou plus) qui ne satisfait pas aux prescriptions de la Charte, soit détenir l'un des deux (2) documents suivants émis par l'Office de la langue française soit une attestation ou un certificat de francisation valide.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquer avec l'Office québécois de la langue française sous la rubrique « Administration publique » <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>

1.23 Évaluation de rendement en cours de contrat

La SAQ consignera dans un rapport l'évaluation de l'adjudicataire si son rendement est considéré insatisfaisant et transmettra à l'adjudicataire un exemplaire de l'évaluation. L'adjudicataire peut, dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception du rapport constatant le rendement insatisfaisant, transmettre par écrit à la SAQ tout commentaire pertinent sur son contenu. Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires de l'adjudicataire, la SAQ soumettra à un comité de révision son évaluation et les commentaires de l'adjudicataire et le comité statuera sur le maintien ou non de l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'adjudicataire. Dans le cas où l'évaluation est à l'effet que le rendement est insatisfaisant, l'adjudicataire sera déclaré inadmissible à l'obtention d'un contrat de la SAQ pour les biens et services pour lesquels il a été déclaré inadmissible, si applicable, pour une période de deux (2) ans à compter de la date de l'évaluation finale. Un avis écrit à cet effet lui sera acheminé.

1.24 Soumission dont le prix est anormalement bas

Si une proposition d'un soumissionnaire paraît anormalement basse, la SAQ peut la rejeter par décision motivée après avoir demandé, par écrit, les précisions qu'elle juge utiles et vérifier les justifications fournies auprès du soumissionnaire.

2 DESCRIPTION ET TABLEAU DES PRIX

2.1 Contexte général

La SAQ désire obtenir les services de cueillette, transport et livraison de colis de boissons alcoolisées et de produits connexes émanant essentiellement de son site transactionnel SAQ.COM. La livraison des colis est effectuée selon le choix du client : à domicile (avec vérification de la preuve d'âge) ou à une succursale de la SAQ.

Toutes les conditions présentes dans cet appel de propositions s'appliquent autant à l'adjudicataire qu'à son ou à ses sous-traitants.

Les services devront être assumés par une firme qualifiée du domaine du transport. Elle s'assurera de ramasser les colis à partir du centre de distribution de la SAQ et les livrer à ses clients ou aux succursales.

Le centre de distribution désigné est situé à Montréal, Québec et effectuera la préparation des commandes émanant de la plate-forme de commerce électronique ainsi que de la cave de garde.

2.2 Description des services

L'adjudicataire doit fournir tout l'équipement nécessaire pour effectuer la livraison à temps, en toute sécurité et ce, au moindre coût possible, en optimisant le transport et les opérations à toutes les étapes de la chaîne logistique et être partie intégrante dans les améliorations futures proposées par la SAQ.

La livraison doit être effectuée du lundi au vendredi durant la journée au domicile du client (idéalement offrir la livraison durant la fin de semaine également) ou du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture de la succursale dans le cas d'une livraison à une succursale de la SAQ (entre 10h00 et 17h00).

La livraison à domicile doit couvrir l'ensemble du territoire québécois (incluant le Grand Nord). La livraison en succursale se limite seulement aux succursales de la SAQ.

2.3 Conformité sur le transport et l'entreposage de marchandises

Lors du transport de marchandise, l'adjudicataire est responsable de se conformer aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur régissant le transport des dites marchandises, notamment et sans s'y limiter, le Code de la Sécurité Routière, le règlement sur les heures de conduite et de repos, le règlement sur les normes de charges et de dimensions, le règlement sur les normes d'arrimage, le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, la loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, la loi sur les transports, la loi fédérale sur les transports routiers, le règlement fédéral sur le transport des matières dangereuses et toutes les autres législations et réglementations en vigueur.

2.4 Description de la marchandise à transporter

Les colis de la SAQ pourront contenir des boissons alcoolisées (vins, spiritueux, bières, *coolers*) et des produits connexes, tels que des cartes-cadeaux.

2.5 Emballage

Les colis seront emballés soit dans des enveloppes (cartes-cadeaux) ou des boîtes. Celles-ci permettront l'identification en règle avec les exigences d'étiquetages nécessaires au traitement et à l'expédition.

Les dimensions des boîtes pourront varier et elles pèseront à l'unité entre 1,5 et 25 kg.

Bien que la SAQ soit responsable d'emballer convenablement la marchandise, il n'en demeure pas moins que le contenu est considéré fragile (bouteilles en verre) et doit être manipulé avec soin.

2.6 Opérations de cueillette

Les colis sont préparés par le centre de distribution de la SAQ sept (7) jours par semaine, 24 heures par jours.

La SAQ fournira les palettes sur lesquelles les colis seront expédiées. L'adjudicataire peut proposer à la section « Réponses du soumissionnaire » d'autres moyen ou outils de ramassage, s'il le souhaite. Les colis devront être sécurisés afin d'éviter tout ballonnement, bris ou perte lors du transport de la marchandise.

Le nombre de remorques requis doit, à la demande la SAQ, être laissée disponible sur le site du centre de distribution afin de permettre d'optimiser les opérations à moindre coût pour la SAQ.

Sauf avis contraire, l'adjudicataire doit offrir sa prestation de service de cueillette du lundi au dimanche (sept (7) jours par semaine). Les heures de cueillette seront spécifiées à l'adjudicataire à la suite de l'octroi du contrat.

2.7 Service de livraison et preuve d'âge

Tous les colis devront être livrés par l'adjudicataire dans un délai maximal de « 24 heures » pour la majeure partie du territoire, et de « 48 heures » pour les territoires éloignés suivant la cueillette au centre de distribution de la SAQ, la livraison débutant à la cueillette et se terminant à la livraison finale chez le client, à l'intérieur des jours ouvrables, du lundi au vendredi. Tout retard sera considéré et réclamé selon les dispositions énoncés dans la clause « Pénalités » lorsque ce délai sera dépassé.

Il est entendu que toute cueillette effectuée avant 17h30 devra être en livraison « le lendemain » dans le cas du « 24 heures », et du « surlendemain » dans le cas du « 48 heures ». Il est entendu que la SAQ exige les services de transport terrestre « *ground service* » et non pas de service par avion.

Le soumissionnaire doit indiquer pour quelles régions il est en mesure d'offrir le service de livraison le lendemain et pour quelles régions la livraison aurait lieu le surlendemain suivant la cueillette à l'entrepôt de la SAQ, selon le code postal.

Advenant que le soumissionnaire soit dans l'impossibilité de respecter ce délai pour certaines régions spécifiques, il doit énoncer les délais de livraison ainsi que toutes particularités propres à son offre de service pour celles-ci.

En cas d'absence du client (livraison à domicile seulement), le soumissionnaire doit offrir au client, et ce sans frais additionnel, une seconde tentative de livraison. Dans le cas où il n'y aurait pas de livraison additionnelle demandée, le client doit être en mesure de récupérer son colis à un point de chute situé idéalement à l'intérieur d'un rayon de moins de 15 km de son adresse de livraison. Ce rayon idéal de 15 km doit être offert dans la majeure partie du territoire. Les colis qui doivent être

livrés en succursales devront être livrés directement, les colis ne peuvent être déposés dans un point de chute.

Dans tous les cas, la personne désignée par l'adjudicataire ou de son sous-traitant effectuera la validation en tout temps de la preuve d'âge avant de remettre le colis au client ou à la personne majeure mandatée à la récupération du colis pour et au nom du client. La SAQ entend comme validation, la vérification d'un des documents valides suivants attestant l'âge adulte du client soit, uniquement : le passeport, le permis de conduire ou la carte d'assurance maladie.

L'adjudicataire doit s'assurer de respecter cette exigence névralgique et la SAQ entend effectuer les audits nécessaires en ce sens.

A la fin du délai maximal de rétention au point de chute d'un minimum de cinq (5) jours ouvrables, l'adjudicataire doit retourner, avec un document de preuve de livraison, tout colis non réclamé à l'expéditeur (au centre de distribution de la SAQ).

Par ailleurs, en option et à la discrétion de la SAQ, l'adjudicataire pourrait être appelé à effectuer des cueillettes et livraisons selon les attentes suivantes:

- Cueillette et livraison les samedis et dimanches en respectant le délai défini au premier paragraphe des présentes;
- Livraison le lendemain, soit 24 heures suivant la cueillette au centre de distribution de la SAQ, et ce, 7 jours sur 7.

2.8 Retour de marchandise et bris

En cas de bris d'emballage ou de non-conformité d'emballage, l'adjudicataire doit inspecter le colis et poser les actions suivantes :

- Si l'emballage servant à la livraison est brisé ou non-conforme, mais que le produit est intact, l'adjudicataire doit reconditionner l'emballage et poursuivre avec la livraison finale chez le client;
- Si l'emballage servant à la livraison est brisé et que le produit ou son contenant est endommagé, l'adjudicataire doit retourner le colis à l'expéditeur (à la SAQ).

2.9 Directeur de compte

Le soumissionnaire doit offrir les services d'un directeur de compte qui assurera le suivi, répondra aux besoins et attentes de la SAQ et prendra en charge la résolution d'enjeux, de problématiques opérationnelles ou tout autres.

2.10 Réclamations et montant assurable

L'adjudicataire est considéré responsable de la marchandise à partir de la cueillette du centre de distribution, jusqu'à ce que le client prenne possession du colis.

L'adjudicataire doit indiquer à la SAQ sa responsabilité financière en cas de perte de colis (bris, vol, disparition mystérieuse) de colis qui sont sous responsabilité :

L'adjudicataire doit indiquer à la SAQ sa responsabilité financière en cas de : perte de chargement(s), vol de remorque contenant les produits de la SAQ, perte de la totalité de la marchandise en traitement à son centre de tri : _____

2.11 Connectivité informatique et étiquette de livraison

Pour SAQ.COM : La SAQ dispose du logiciel *SendSuite Live* pour le traitement des demandes de transport. L'adjudicataire devra maintenir la connexion à ce système durant toute la durée du contrat.

La SAQ imprimera à partir du logiciel *SendSuite Live* une étiquette de transport, format 4 pouces X 6 pouces qui sera apposé sur le colis d'expédition. L'étiquette doit permettre à la SAQ d'inclure une information de référence afin de lier l'étiquette imprimée à la commande client.

Pour la cave de garde : la SAQ désire avoir un lien web qui permet d'accéder à une interface en ligne permettant de compléter une expédition de façon manuelle.

2.12 Performance

L'adjudicataire doit respecter et ce, pour toute la durée du contrat, les indicateurs suivants, calculés en fonction du nombre de colis cueillis annuellement :

- 95% des colis doivent être livrés au client, sur tout le territoire québécois, dans un délai maximal de 24 heures ou 48 heures selon le territoire donné, à l'intérieur de jours ouvrables, du lundi au vendredi, suivant la cueillette à 17h30 au centre de distribution de la SAQ;
- Les occurrences de pertes, bris et vols doivent être d'au plus un (1) pourcent;
- La vérification d'âge avant la remise du colis au client doit être réalisée à 100%.

2.13 Rapport

En cours de contrat, l'adjudicataire devra fournir, à la demande de la SAQ, des rapports de performance et de suivi. Ces rapports doivent être accessibles en tout temps et peuvent comprendre des indicateurs de performance de livraison, des indicateurs de bris, perte ou vol ou tout autre indicateur de performance.

2.14 Connaissance des conditions

Après avoir pris connaissance et compris la portée de tous les conditions et documents en référence du présent appel de propositions et s'il y a lieu, les addendas associés, les prix proposés seront valides pour la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les prix pour les services décrits. Il est de sa responsabilité que ceux-ci comprennent tous les éléments de coûts pour la fourniture de l'ensemble des services énoncés aux présentes. Ainsi, il ne pourra prétendre à aucun autre frais ou indemnité pour l'exécution du contrat.

Le soumissionnaire doit joindre distinctement, ses prix en annexe dans le fichier Excel intitulé « SP-209907 - Grille A » pour les tarifs de livraison depuis le centre distribution vers les succursales et dans le fichier intitulé « SP-209907 – Grille B » pour les tarifs de livraison depuis le centre de distribution vers les clients (par code postal) ainsi que toutes les informations, précisions et/ou propositions d'initiatives permettant des gains opérationnels et de réduction de coûts.

2.15 Volume et répartition

Cet appel de propositions peut être adjugé à un (1) ou à deux (2) adjudicataires, les services de transport des soumissionnaires doivent couvrir toutes les régions administratives du Québec.

Le volume de colis à cueillir et à livrer est estimée à 3 500 colis par semaine pour la prochaine année, suivant la répartition géographique suivante (basée sur les mois de décembre 2020, janvier et février 2021). La répartition de volume entre la livraison à domicile et la livraison en succursale est de **80% domicile et 20% succursales**. La répartition peut être appelée à changer à la hausse comme à la baisse en fonction des offres commerciales sur SAQ.COM et des demandes des clients.

Région administrative	Ville centrale	Volume et répartition des colis	Vers le domicile des clients	Vers les succursales SAQ
Montréal	Montréal	32,0%	37,0%	11,3%
Montérégie	Longueuil	16,6%	17,7%	11,6%
Capitale-Nationale	Québec	9,1%	9,2%	8,8%
Laurentides	Saint-Jérôme	7,1%	7,2%	6,5%
Lanaudière	Terrebonne	6,5%	5,5%	10,9%
Chaudière-Appalaches	Lévis	2,9%	2,3%	5,5%
Laval	Laval	4,3%	4,7%	3,0%
Outaouais	Gatineau	4,1%	4,6%	2,1%
Estrie	Sherbrooke	3,2%	2,8%	4,5%
Saguenay--Lac-Saint-Jean	Saguenay	1,9%	1,3%	4,3%
Mauricie	Trois-Rivières	2,5%	2,2%	4,2%
Centre-du-Québec	Drummondville	1,5%	1,5%	1,5%
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	3,3%	1,9%	9,2%
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	1,6%	0,8%	4,8%
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	1,4%	0,3%	5,6%
Côte-Nord	Sept-Îles	1,4%	0,5%	5,0%
Nord-du-Québec	Chibougamau	0,6%	0,5%	1,2%
Total		100,0%	100,0%	100,0%

Note :

Région administrative du Québec : il s'agit des régions administratives officielles du Québec.
 Ville centrale : Ville utilisée uniquement à titre d'exemple afin de situer la région administrative.

Le détail par code postal (3 premiers caractères) est fourni en annexe (pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021) dans le document intitulé « SP-209907 – Données volume ».

La SAQ ne garantit à l'adjudicataire aucun volume de transport. Plus particulièrement et sans restreindre la généralité de ce qui précède, la SAQ ne sera aucunement responsable des baisses de volumes de transport attribuables à la diminution, à la cessation de ses approvisionnements, de sa distribution dans les régions adjugées ou à la modification de ses méthodes opérationnelles ou tout autre événement pouvant affecter la baisse ou la fluctuation de volume.

L'adjudicataire sera tenu de prendre en charge tout le volume désirant être expédié par la SAQ. En tout temps il ne pourra pas limiter ou contraindre la SAQ pour le volume devant être expédié.

2.16 Consolidation de la facturation pour livraison en succursale seulement

L'adjudicataire devra regrouper tout le volume expédié par jour pour une adresse de livraison spécifique pour facturer la SAQ « la consolidation ».

Au cours d'une journée de traitement, la SAQ procède à l'expédition de plusieurs envois distincts vers ses succursales. De plus le traitement de chaque colis à l'intérieur de chaque envoi sera effectué à un moment distinct ce qui empêche la SAQ de passer tous les colis expédiés en une seule opération.

Lors de la création du manifeste d'expédition lors de la dernière cueillette de la journée, le fournisseur devra regrouper tous les envois et totaliser le poids envoyé par destination afin de facturer adéquatement la SAQ.

Voici un exemple :

Envoi	Nb de Colis	Poids
Ref ABC	2	20 kg
Ref DEF	1	12 kg
Ref GHI	1	10 kg
Ref TOTAL	4	42 kg

Lors de la production de la facture, le fournisseur devra facturer la SAQ selon la table de taux proposé pour 42 kg effectué en une seule livraison.

2.17 Taux forfaitaires – services de base terrestre

Le soumissionnaire doit compléter le document Excel « SP-209907 – Grille A » pour fournir les taux de livraison vers les succursales SAQ (B2B) et le document Excel « SP-209907 – Grille B » pour fournir les taux pour livraison à domicile (B2C). Le soumissionnaire doit soumettre des taux tout inclus pour :

- Livrer les colis dans un délai maximal de 24 ou 48 heures, à l'intérieur de jours ouvrables, du lundi au vendredi, suivant sa cueillette au centre de distribution de la SAQ;
- Couvrir toutes les régions administratives du Québec et les villes associées.

Il est à sa discrétion de soumettre ses taux selon un gabarit choisi mais il devra le faire de façon distincte par type de taux.

Cependant, si le soumissionnaire soumet des taux selon une formule « code postal et poids », il est de sa responsabilité de s'assurer que ses taux couvrent tous les codes postaux associés aux régions administratives de la clause Volume et répartition. De plus, il doit joindre à sa grille de taux, les codes tarifaires associés aux codes postaux.

Dans tous les cas, le soumissionnaire doit fournir des taux pour le lieu de cueillette du centre de distribution de la SAQ, soit H1N.

Le soumissionnaire doit compléter les documents « SP-209907 - Grille A » et « SP-209907 - Grille B », les **grilles de taux** reliées aux requis de la présente clause.

Advenant que le soumissionnaire soit dans l'impossibilité de respecter ce délai pour des régions spécifiques, il doit énoncer en annexe à sa soumission, les délais de livraison ainsi que toutes particularités propres à son offre de service pour celles-ci.

Le soumissionnaire doit également indiquer la « densité » pour lesquels les taux sont indiqués (« livres pieds cubes ou en kg pieds cubes ») pour fin de calcul du poids dimensionnel.

Le soumissionnaire doit prendre en compte dans son prix toutes les activités connexes, directes ou indirectes, reliées à l'exécution de ce service de livraison de base. La SAQ n'acceptera pas de payer des frais de manutention spéciale, traitement manuel, haute saison, ou tout autre frais que le fournisseur pourrait décider de facturer en cours de contrat. Seuls les frais additionnels énoncés à l'appel de proposition présent pourront être facturés à la SAQ.

2.18 Taux forfaitaire – services en option

L'adjudicataire pourrait être appelé à effectuer des cueillettes et livraisons selon les attentes suivantes:

- a) Livraison des colis les samedis et dimanche dans un délai maximal de 24 heures suivant la cueillette au centre de distribution de la SAQ;
- b) Livraison le lendemain, soit 24 heures suivant la dernière cueillette au centre de distribution de la SAQ.

Le soumissionnaire doit indiquer s'il peut offrir en option et à la discrétion de la SAQ, les taux applicables pour ces services. Il doit soumettre dans les fichiers Excel intitulés « SP-209907 - Grille A » et « SP-209907 - Grille B » ses **deux (2) taux** pour les services a) et b):

1. Grille a), pour le lieu de cueillette H1N
2. Grille b), pour le lieu de cueillette H1N

Advenant que le soumissionnaire soit dans l'impossibilité de respecter ce délai pour des régions spécifiques, il doit énoncer en annexe distinctes à sa soumission, les délais de livraison ainsi que toutes particularités propres à son offre de service pour celles-ci.

2.19 Prix pour la validation de preuve d'âge

Le soumissionnaire doit clairement indiquer le prix forfaitaire uniquement pour le service de validation d'âge applicable en sus des taux forfaitaires énoncés précédemment. Le soumissionnaire doit prendre en compte dans son prix toutes les activités connexes, directes ou indirectes, reliées à l'exécution de ce service supplémentaire. Ce prix unique devra être ferme pour toute la durée du contrat. Le prix pour la preuve d'âge doit être facturé par livraison et non pas par colis. Si la tarification pour preuve d'âge est incluse dans la tarif de base pour livraison à domicile, le soumissionnaire doit le mentionner.

Description	Prix forfaitaire par livraison
Processus de validation d'âge	\$

2.20 Prix pour preuve de livraison

Le soumissionnaire doit clairement indiquer le prix forfaitaire uniquement pour le service de preuve de livraison applicable en sus des taux forfaitaires énoncés précédemment. Le soumissionnaire doit prendre en compte dans son prix toutes les activités connexes, directes ou indirectes, reliées à l'exécution de ce service supplémentaire. Ce prix unique devra être ferme pour toute la durée du contrat. Le prix pour la preuve de livraison doit être par livraison et non pas par colis. Si la tarification

pour preuve de livraison est incluse dans le tarif de base pour livraison à domicile ou en succursale, le soumissionnaire doit le mentionner.

Description	Prix forfaitaire par livraison
Preuve de livraison	

2.21 Correction d'adresse

Le soumissionnaire doit clairement indiquer le prix forfaitaire uniquement pour le service de correction d'adresse en sus des taux forfaitaires énoncés précédemment. Le soumissionnaire doit prendre en compte dans son prix toutes les activités connexes, directes ou indirectes, reliées à l'exécution de ce service supplémentaire. Ce prix unique devra être ferme pour toute la durée du contrat.

Description	Prix forfaitaire par livraison
Correction d'adresse	

2.22 Retour de marchandise

Le soumissionnaire doit clairement indiquer le prix forfaitaire uniquement pour le service de retour de marchandise applicable en sus des taux forfaitaires énoncés précédemment. Le soumissionnaire doit prendre en compte dans son prix toutes les activités connexes, directes ou indirectes, reliées à l'exécution de ce service supplémentaire. Ce prix unique devra être ferme pour toute la durée du contrat.

Description	Prix forfaitaire par livraison retournée
Retour de marchandise	

2.23 Condition de transport – protection contre le froid et le gel de la marchandise

L'adjudicataire doit s'assurer de protéger les biens transportés contre le froid et le gel. À cet effet il doit s'assurer de garder les colis traités le plus longtemps dans son centre de traitement et non pas dans des remorques ou des camions de livraison.

2.24 Surcharge et fluctuation du carburant

Le soumissionnaire ne pourra pas proposer une offre comportant des coûts relatifs à la surcharge de carburant. Le soumissionnaire doit prendre en compte ces coûts et tous les autres dans les taux forfaitaires soumis pour les services de base et en option.

Cependant, afin de refléter les fluctuations du coût du carburant, la SAQ considérera les fluctuations du coût du carburant pour la période du contrat en fonction des modalités suivantes :

Le soumissionnaire devra considérer, aux fins du calcul de sa soumission, le prix du carburant à **1,20 \$ / litre**;

- La SAQ établit entre 22 % à 24% la portion des taux forfaitaire Services de base et services en option attribuable à la dépense de carburant, excluant tous les autres biens et services accessoires ne nécessitant pas l'utilisation de carburant, dont la validation d'âge. Le soumissionnaire doit indiquer quelle est la portion de carburant applicable à ses taux forfaitaires Services de base et services en option : _____%. L'adjudicataire ne pourra pas appliquer ce pourcentage sur tous les autres biens et services accessoires dont notamment la validation d'âge.
- Seules les données du carburant de « Ressources naturelles du Canada » pour la région de Montréal seront considérées aux fins de calcul;
- À tous les ans, l'adjudicataire calculera la moyenne de la fluctuation en pourcentage du prix du carburant selon la formule suivante :

Formules mathématiques à utiliser	Résultats recherchés
<u>Total des moyennes des prix du carburant par semaine</u> Cinquante-deux (52) (nombre de semaines)	Prix réel moyen pour la période (\$/l)
Prix moyen du carburant utilisé pour soumettre les taux forfaitaires (1,20 \$/l) - Prix moyen réel du carburant pour la période	Différence entre le prix moyen du carburant utilisé pour soumettre les taux forfaitaires et le prix moyen réel du carburant pour la période (\$/ l)
Différence de prix/litre du carburant (\$/l)*100	Taux d'écart (%)
Prix moyen du carburant utilisé pour soumettre les taux forfaitaire (1,20 \$/ l)	

Selon que la fluctuation soit à la hausse ou à la baisse par rapport au prix moyen de 1,20 \$/ litre (prix fixé pour établir les taux forfaitaire) la SAQ paiera un montant supplémentaire à l'adjudicataire ou réclamera un crédit en appliquant la variation de prix sur le pourcentage attribuable au coût du carburant.

Ex. : Taux forfaitaires pour les Services de base et en option X pourcentage attribuable au coût du carburant X variations du prix du carburant = Montant à payer ou à réclamer.

2.25 Rabais volume

La SAQ désire obtenir des soumissionnaires des incitatifs monétaires reliés au volume transporté (rabais volume). Ceux-ci doivent être remis annuellement et basés sur la quantité totale de colis pris en charge. Ils doivent être appliqués sur le montant total de la facturation annuelle, excluant la valeur du carburant.

Dans le cas où l'adjudicataire du présent appel de propositions serait le même que pour les services de livraison des commandes WEB de la filiale de la SAQ, la Société québécoise du cannabis (appelée la « SQDC »), l'adjudicataire devra prendre en considération les frais annuels réels de livraison des deux organisations, la SAQ et la SQDC. L'adjudicataire devra appliquer le pourcentage de rabais à la date anniversaire du présent contrat si celui de la SQDC est avant celui-ci.

Frais annuels réels de livraison (\$)	Pourcentage
0 à < 500 000	%
500 001 à < 1 000 000	%
1 000 001 à < 1 500 000	%
1 500 001 à < 2 000 000	%
2 000 001 à < 2 500 000	%
2 500 001 à < 3 000 000	%
3 000 001 à < 3 500 000	%
3 500 001 à < 4 000 000	%
4 000 001 et +	%

Note : Le rabais sera calculé sur l'ensemble des frais associés aux différents services offerts par un fournisseur. Le pourcentage de rabais sera applicable à la date anniversaire du contrat à la suite de l'évaluation des frais réels de livraison annuel. Pour plus de précision, **un seul pourcentage** de rabais sera appliqué sur le montant total des frais annuels.

2.26 Durée du contrat

Le contrat sera d'une durée d'un (1) an et débutera à la date qui sera déterminée par la SAQ, lors de l'adjudication.

2.27 Options de renouvellement

Le soumissionnaire doit offrir à la SAQ la possibilité d'exercer, à sa seule discrétion deux (2) options de renouvellement du contrat d'une période d'une (1) année chacune. Le renouvellement s'effectuera aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat initial, à l'exception de la proportion énoncée à la clause Surcharge et fluctuation carburant.

À la demande de l'adjudicataire seulement, les prix pour les années d'option pourront être établis une fois l'an quatre (4) mois avant l'anniversaire du contrat, suivant la période ferme initiale, en appliquant un indicateur économique aux prix de l'année précédente. La moyenne annuelle des fluctuations en pourcentage de l'Indice de base des prix à la consommation (IPC) pour le secteur pertinent, publiée par la Banque du Canada, servira à déterminer les prix pour la période d'option. Les données utilisées pour calculer les fluctuations en pourcentage des moyennes annuelles se trouvent à la page Web suivante de la Banque du Canada :

URL: <http://www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/>

2.28 Escompte de paiement

Nous accordons à la SAQ un escompte de _____ % si elle effectue son paiement à l'intérieur d'un délai de _____ jours ouvrables (ce délai doit être d'un minimum de dix (10) jours ouvrables).

2.29 Garantie de services

Sans limiter les autres représentations et garanties contenues au présent appel de propositions, l'adjudicataire garantit à la SAQ, en tout temps, que les services seront exécutés de manière professionnelle et en conformité avec les normes de l'industrie, les exigences et spécifications du contrat ainsi qu'en conformité avec les lois et les règlements applicables.

2.30 Responsabilité sociétale SAQ

Depuis plusieurs années, la SAQ s'est dotée d'une politique de développement durable.

C'est maintenant sous l'angle de la « responsabilité sociétale d'entreprise » (RSE) que la SAQ fait référence à sa démarche de développement durable.

Ce concept intègre les préoccupations sociales et environnementales à ses activités de même qu'à ses relations avec ses parties prenantes. La SAQ a la responsabilité non seulement d'être économiquement viable, mais aussi d'avoir un impact positif sur la société et de respecter l'environnement.

Par conséquent, les soumissionnaires liés à la production des biens et services visés par le présent appel de propositions et aux contrats à intervenir sont conviés à contribuer à l'atteinte des engagements de la SAQ en matière d'approvisionnement responsable et responsabilité sociétale.

Les soumissionnaires sont invités à respecter, notamment, les recommandations suivantes :

a) Politique sociétale et code

Le soumissionnaire doit identifier/encercler les politiques ou codes existants dans son entreprise.

- Politique sociétale ou sociale :	Oui	Non
- Politique de développement durable :	Oui	Non
- Politique d'approvisionnement responsable :	Oui	Non
- Code d'éthique, de conduite, ou de déontologie :	Oui	Non
- Politique de santé / sécurité	Oui	Non
- Politique d'équité de travail	Oui	Non

A la demande de la SAQ, il devra fournir une copie ou une adresse internet, de la politique ou du code visé.

b) Environnement sans papier

La SAQ s'étant engagée dans un environnement bureautique sans papier, l'adjudicataire devra privilégier des moyens de communication limitant au maximum l'utilisation et l'impression de papier. Par exemple, dans la mesure du possible, toutes les présentations et documentation transmises aux administrateurs et aux membres du comité de sélection devront être transmises par l'entremise de supports numériques.

Advenant que le soumissionnaire doive utiliser du papier, il est invité à respecter les recommandations de la SAQ en cette matière. Dans le cadre de ce mandat ou de tout autre, le support d'impression (papier) devra contenir 100% de fibres recyclées post-consommation.

c) Exigences - Responsabilité sociétale d'entreprise

- Prioriser les achats locaux;



- Proposer des produits ne contenant aucun plastique oxodégradable, dégradable et biodégradable;
- Prioriser les achats faits de matière recyclée et recyclable et fournir des produits provenant de la liste des codes 1,2,3,4,5 et 7.
- Fournir la fiche de tous les produits pour lesquels il soumissionne.
- Minimiser les emballages tout en assurant l'intégrité et la sécurité des biens
- Fournir des emballages composés de matériaux recyclés et recyclables

3 CONDITIONS GÉNÉRALES

3.1 Adjudication et contrat

L'acceptation d'une soumission par la SAQ, par le biais de l'émission d'un bon de commande ou autrement, constitue le contrat entre les parties. La SAQ pourra exiger, cependant, la signature d'une entente écrite qui sera rédigée en français par les conseillers juridiques de la SAQ.

3.2 Responsabilité

L'adjudicataire assumera l'entière responsabilité des obligations prévues au présent appel de propositions.

L'adjudicataire sera le seul habilité à traiter avec la SAQ en regard de ces engagements et sera seul responsable de l'exécution de toutes les obligations, qu'elles fassent l'objet d'une sous-traitance ou non.

L'adjudicataire doit, avant de conclure tout sous-contrat pour l'exécution du contrat, s'assurer qu'il n'est pas, ainsi que chacun de ses sous-traitants, inscrit au RENA et que, si inscrit, la période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

L'adjudicataire est responsable des dommages, pertes et préjudices causés à la SAQ résultant du non-renouvellement ou de la révocation d'une autorisation de contracter auprès de l'AMP, de l'inadmissibilité ou de l'interdiction pour chacun de ses sous-traitants d'exécuter ou de poursuivre l'exécution d'un sous-contrat en vertu de la LCOP ou de tout autre loi et règlement applicable.

3.3 Facturation

Sauf indication contraire, les montants dus par la SAQ devront être facturés mensuellement par l'adjudicataire ou lors de la réception des biens.

Les factures devront indiquer le numéro de commande et être acheminées par courriel à l'adresse suivante :

Comptabilité fournisseurs
Société des alcools du Québec
Courriel : payable@SAQ.qc.ca

De plus, les factures devront être accompagnées d'un descriptif des frais qui devra comprendre minimalement les éléments suivants:

- Le nombre de colis par date et code postal;
- Le poids réel;
- Le poids facturé;
- Le numéro de traçabilité;
- Le ou les taux facturés;
- Le taux pour validation d'âge;
- Le taux pour signature;
- Le montant total de la facture;
- L'escompte/ ristourne;
- Tout autre frais pertinent.

La SAQ effectuera ses paiements 30 jours après la date de réception de la facture.

Un paiement sera réputé en retard uniquement s'il est effectué plus de soixante (60) jours après la date de réception de la facture. Dans ce cas, la SAQ paiera, sur demande spécifique, l'intérêt au taux de base de la Banque du Canada, sur le montant de ce paiement à compter du premier jour de retard. L'adjudicataire qui réclame des intérêts doit transmettre sa réclamation, accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires, dans les soixante (60) jours de la réception du paiement réputé en retard, sous peine de déchéance de son droit.

Si la facturation est erronée, la SAQ pourra corriger cette facture et, de ce fait, bénéficiera d'un délai supplémentaire de 30 jours pour effectuer son paiement. D'autre part, si la facturation est erronée et retournée, l'adjudicataire devra adresser une nouvelle facture corrigée.

3.4 Vérification et registre comptable

Pendant toute la durée de ce contrat et au cours des trois (3) années suivant son échéance ou sa résiliation, l'adjudicataire tiendra distinctement des registres et livres comptables selon les conventions comptables généralement acceptées au Canada concernant tous les biens et services faisant l'objet de ce contrat et concernant toutes les ententes conclues et les frais encourus en relation avec ce contrat. Les registres doivent notamment inclure un rapport des heures facturées à la SAQ par ressource et par mandat. La SAQ et ses représentants autorisés pourront, sur avis raisonnable, avoir accès, consulter pendant les heures normales de bureau et faire copies des dits livres comptables, registres ainsi que tout autre contrat, correspondance, texte, livre, compte, registre, facture, reçu, pièce justificative ou renseignement détenu par l'adjudicataire à ce propos.

De plus, sur demande écrite, l'adjudicataire s'engage à ce que tous les cocontractants et sous-traitants mettent à la disposition de la SAQ tous les livres et registres comptables et documents relatifs au contrat.

3.5 Conformité de la marchandise reçue

La SAQ se réserve le droit de refuser ou de faire remplacer aux frais de l'adjudicataire, en totalité ou en partie, toute marchandise qui ne serait pas à son entière satisfaction ou qui ne serait pas en tous points conforme aux spécifications techniques énoncées au présent document.

L'adjudicataire s'engage à reprendre à ses frais et risques, tous les produits refusés par la SAQ, à fournir les quantités de remplacement correspondantes sur demande, sans indemnité ou compensation de la part de la SAQ au plus tard dans un délai correspondant au délai de livraison énoncé par le soumissionnaire à la section deux (2) du présent document, et ce à partir de la demande de remplacement.

La SAQ pourra cependant ne pas se prévaloir de son droit de faire remplacer la marchandise refusée, auquel cas, la SAQ se réserve le droit d'annuler la commande, en tout ou en partie, sans pour cela perdre son droit de retourner la marchandise refusée, et ce, aux frais et risques de l'adjudicataire.

3.6 Relations entre les parties

Le contrat ne rend pas l'adjudicataire agent, associé ou employé de la SAQ et celui-ci demeure en tout temps un entrepreneur indépendant. L'adjudicataire n'a pas autorité à passer des contrats ou à faire des représentations pour le compte de la SAQ.

3.7 Non-exclusivité

Rien dans le présent document ne peut être interprété comme conférant à l'adjudicataire la moindre forme d'exclusivité que ce soit.

3.8 Confidentialité

L'adjudicataire reconnaît que tous les documents, données, informations et autres renseignements confidentiels concernant la SAQ ou son entreprise obtenus lors de réunions d'information, de visites ou autrement en conséquence du présent contrat, sont confidentiels et ne peuvent être divulgués ni utilisés sans l'autorisation écrite de la SAQ autrement que dans l'exécution du présent mandat et demeureront la propriété exclusive de la SAQ.

3.9 Engagement de confidentialité

Sur demande de la SAQ, l'adjudicataire devra fournir des engagements personnels de confidentialité signés par toutes ses ressources et celles de ses sous-traitants appelés à participer directement à l'exécution du contrat. Le texte de ces engagements de confidentialité est celui qui figure à l'annexe intitulée « Engagement personnel ».

3.10 Requis de sécurité

L'adjudicataire doit s'assurer que l'utilisation du service ne met pas en péril la sécurité et l'intégrité des installations et systèmes de la SAQ.

- a) Plus spécifiquement, l'adjudicataire devra assurer la protection et la conservation des données de la SAQ et de ses clients, qui circuleront et/ou seront hébergées, selon les meilleures pratiques de l'industrie et en conformité avec les lois et règlements applicables. Il devra fournir annuellement, les attestations à cet effet ainsi que les rapports SOC 2 type II.

Le soumissionnaire doit fournir une description des normes de sécurité qui seront mises en place et indiquer quel autre type de rapports SOC et/ou autres, seront disponibles.

- b) Les données seront hébergées et traitées uniquement au Canada cela afin de garantir de respecter l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) (ci-après « la Loi »).

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu d'hébergement et de traitement des données au Canada et décrire l'environnement technologique applicable. Exemple serveur dédié ou autre.

- c) La SAQ évaluera le degré de maturité en matière de cyber sécurité proposée.

Le soumissionnaire doit indiquer s'il a déjà complété le questionnaire CAIQ3.0.1 de la « Cloud Security Alliance », et à défaut, s'il pourra rendre les informations disponibles à la SAQ dans le cadre de l'évaluation de sa proposition. Avant adjudication, la SAQ discutera avec le ou les soumissionnaires retenus, pour déterminer les mécanismes d'atténuation du risque pour des éléments jugés non conformes à la norme.

Lorsque l'adjudicataire accédera dans les bureaux de la SAQ ou à distance aux systèmes de la SAQ, il s'engage à respecter les façons de faire et les mesures de sécurité de la SAQ. L'adjudicataire s'engage à acquiescer pleinement ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information de la SAQ. En référence, le soumissionnaire doit se référer à la Politique de sécurité

disponible au www.saq.com: <https://saqblobmktg.blob.core.windows.net/documents/politique-securite-information-fr.pdf>. La conformité à la politique est obligatoire et est sujette à des contrôles de suivi et de surveillance par la SAQ.

L'adjudicataire devra diffuser la politique de sécurité à l'ensemble de ses ressources et s'engage à ce que ses intervenants respectent cet engagement. Par conséquent, l'adjudicataire sera responsable de tout dommage résultant d'un bris de ses obligations en matière de sécurité de l'information. De plus, il devra communiquer immédiatement toute violation ou tentative de violation de l'une ou l'autre des exigences relatives à la sécurité de l'information de la SAQ au responsable de l'entente à la SAQ, lequel devra pouvoir effectuer toute vérification relative à cette situation.

3.11 Protection des renseignements personnels

Aux termes des présentes, « renseignement personnel » désigne tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier (article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) (ci-après au présent article « la loi »)).

Dans le cadre de la réalisation du contrat ou à l'occasion du contrat, des renseignements personnels peuvent être communiqués à l'adjudicataire, être portés à sa connaissance ou être générés. Tous ces renseignements personnels sont confidentiels (article 53 de la loi) et leur conservation, communication et disposition sont assujettie aux modalités, conditions et aux formalités de la loi.

En conséquence, l'adjudicataire s'engage à assurer le respect des dispositions applicables de la loi et à assurer la sécurité et la confidentialité desdits renseignements personnels qui peuvent lui être communiqués, peuvent être générés ou auxquels il peut avoir accès dans le cadre du contrat. Ainsi l'adjudicataire s'engage à se conformer et à respecter chacune des dispositions de la loi afin d'assurer la protection et la confidentialité des renseignements personnels.

3.12 Indemnisation

Chacune des parties s'engage (la « partie indemnissante ») à tenir l'autre partie, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants, employés, agents et représentants (« personne(s) indemnisée(s) ») indemnes et à les défendre à l'encontre de toute réclamation, poursuite ou procédure intentée contre une personne indemnisée résultant (i) du défaut par la partie indemnissante d'exécuter ses obligations conformément au contrat.

La personne indemnisée doit aviser promptement par écrit la partie indemnissante de toute poursuite ou réclamation.

La partie indemnissante s'engage à indemniser la personne indemnisée de tous dommages-intérêts, amendes, frais et débours (déboursés et honoraires juridiques compris). La partie indemnissante s'engage à mener, à ses frais, toutes les négociations visant le règlement des responsabilités mentionnées à la présente disposition. La personne indemnisée pourra toutefois participer à la défense de l'action, à ses frais, ainsi qu'aux négociations visant le règlement des responsabilités avec les avocats de son choix.

3.13 Force majeure

Aucune des parties n'est responsable pour tout défaut de respecter ou tout retard à exécuter ses obligations prévues au contrat si tel défaut ou retard est causé par un événement de force majeure affectant l'une ou l'autre des parties aux présentes.

Les parties doivent faire tous les efforts raisonnables pour minimiser les effets de tels événements sur l'exécution de leurs obligations respectives.

3.14 Cession

L'adjudicataire ne peut, sans l'autorisation écrite préalable de la SAQ et aux conditions que celle-ci pourrait déterminer, céder, en tout ou en partie, les droits découlant du contrat.

3.15 Personnel

L'adjudicataire doit obtenir l'autorisation de la SAQ avant de procéder au remplacement d'une ressource identifiée dans l'offre de services de l'adjudicataire ou dans le contrat.

Dans un tel cas, la SAQ peut :

- d) soit accepter le changement si elle juge que la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si l'adjudicataire assume le transfert des connaissances;
- e) soit refuser le changement si la SAQ juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée et obliger l'adjudicataire à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le contrat pourra être résilié par la SAQ.

3.16 Assurances

L'adjudicataire doit souscrire et maintenir en vigueur une assurance générale de responsabilité civile.

Cette assurance générale de responsabilité civile doit prévoir une couverture de garantie d'au moins deux millions de dollars canadiens (2 000 000 \$ CA) par événement.

La police d'assurance doit comporter un avenant stipulant que la SAQ doit recevoir un préavis d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation, de changement ou de modification restreignant la garantie d'assurance.

La SAQ devra être désignée comme assurée additionnelle.

À la demande de la SAQ, l'adjudicataire fournira le certificat d'assurance ainsi qu'une preuve satisfaisante qu'il est en règle avec la Commission de la santé et la sécurité du travail.

La durée de la police d'assurance doit couvrir la durée du contrat.

3.17 Procédure, méthodologie et outils

Les ressources de l'adjudicataire devront respecter les procédures en cours à la SAQ et utiliser les méthodologies et les outils qui y sont normalisés.

3.18 Modifications et renoncations

Les modifications ou renoncations aux conditions du contrat ne lient les parties que si elles ont été expressément convenues dans un écrit signé par les deux parties. Ainsi, le fait pour une partie de

ne pas exiger la stricte exécution d'une obligation prévue au contrat ne constitue pas une renonciation à ce droit, cette partie conservant tous ses recours prévus par la loi.

3.19 Intégralité

Le contrat constitue une entente complète entre les parties et remplace toutes les ententes, négociations, pourparlers conclus antérieurement au contrat, ayant trait à l'acquisition des biens et services faisant l'objet du contrat.

3.20 Règles d'interprétation du contrat

Dans le contrat, les mots qui ont une signification technique ou spécialisée bien connue s'entendent selon le sens qui leur est ainsi reconnu.

La nullité d'une disposition du contrat n'invalidera pas le contrat, les autres dispositions continueront de s'appliquer comme si ces dispositions affectées de nullité n'avaient jamais été insérées.

3.21 Respect des lois et règlements

Les parties reconnaissent que le contrat est conclu au Québec ou est réputé avoir été conclu au Québec et qu'il est régi par les lois en vigueur au Québec. En cas de contestation, seuls les tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Montréal seront compétents.

Pour plus de précision, les parties déclarent renoncer expressément à l'application de la Convention des Nations Unies relative au contrat de vente internationale de marchandises.

L'adjudicataire doit se conformer à tous les règlements, lois, décrets, ordonnances ou autres, édictés par les gouvernements fédéral, provincial et municipal relativement à l'exécution du présent contrat ainsi qu'aux politiques, codes, et directives de la SAQ applicables dont, sans limitation, le code de conduite des fournisseurs, notamment en matière de conflits d'intérêts, publicité annonce publique, comportement au travail et langue au travail.

L'adjudicataire doit obtenir, à ses frais, tous les permis, certificats, licences et autorisations et payer tous les droits exigés par la loi pour l'exécution du contrat.

L'adjudicataire est responsable des dommages, pertes et préjudices causés à la SAQ par toute inadmissibilité, interdiction et restriction pour un ou plusieurs de ses sous-traitants d'exécuter ou de poursuivre l'exécution du (ou des) sous-contrat(s), en vertu de la LCOP ou des autres lois et règlements applicables.

3.22 Résiliation

Une partie peut résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) l'autre partie fait défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) l'autre partie cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de sa faillite, liquidation ou cession de ses biens.

Pour ce faire, la partie qui demande la résiliation adresse un avis écrit de résiliation à l'autre partie énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), la partie

dont le défaut est allégué aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi ce contrat sera résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration des dix (10) jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par la partie concernée.

L'exercice du droit de résiliation par une partie est fait sous réserve de tous les autres droits et recours que cette partie peut faire valoir.

Par ailleurs, la SAQ pourrait résilier le contrat en vertu des dispositions prévues aux autres lois qui régissent la présente entente. L'adjudicataire aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

3.23 Survie de certaines dispositions

Les clauses intitulées « Garantie », « Indemnisation » et « Respect des Lois et règlements » demeureront en vigueur malgré l'expiration ou la résiliation du présent contrat.

3.24 Avis

Tous les avis pouvant ou devant être transmis par une partie à l'autre devront l'être par écrit.

Les avis destinés à l'adjudicataire sont transmis à l'adresse de sa principale place d'affaires mentionnée dans sa soumission. Les avis destinés à la SAQ sont transmis à la direction, Service Acquisition, biens et services.

4 RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

4.1 Nom du soumissionnaire

4.2 Si personne physique

Adresse du domicile :

Adresse de la principale place d'affaires :

Adresse des places d'affaires au Québec :

4.3 Si société

Nom et adresse des associés :

Adresse de la principale place d'affaires :

Adresse des places d'affaires au Québec :

4.4 Si compagnie

Nom :

Endroit et mode d'incorporation :

Adresse du siège social :



Adresse de la principale place d'affaires :

Adresse des places d'affaires au Québec :

Nom et adresse des administrateurs :

Nom et adresse des actionnaires détenant plus de 10% du capital-actions :

4.5 Virement bancaire

Nom du bénéficiaire au compte bancaire

Nom et adresse de l'institution financière

Numéro de l'institution bancaire et transit :

Numéro de compte bancaire :

L'adjudicataire devra fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un spécimen de chèque.

Numéro de routage (ABA) : _____

S.W.I.T.F. : _____

Autre : _____

4.6 Liste des poursuites contre le soumissionnaire

Le soumissionnaire doit indiquer la liste des poursuites actuellement pendantes, intentées contre lui par des clients, des sous-traitants ou des fournisseurs de matériaux. Il doit indiquer le numéro de dossier de la cour de chacune de ces poursuites ainsi que le nom des districts judiciaires où ces poursuites ont été intentées :



4.7 Numéros d'enregistrement TPS, TVQ et NEQ

T.P.S : R- _____

T.V.Q. : _____

N.E.Q. : _____

4.8 Site internet



5 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

5.1 Identification du soumissionnaire

Le nom du soumissionnaire est :

5.2 Engagement du soumissionnaire

Après avoir pris connaissance et compris la portée de toutes les conditions du présent document d'appel de propositions, incluant (s'il y a lieu) les addenda numéros : _____ émis, que nous joignons au document d'appel de propositions, nous offrons de fournir à la SAQ les biens et/ou services faisant l'objet du présent appel de propositions, le tout en conformité avec les conditions prévues au présent document d'appel de propositions.

Les prix proposés sont en monnaie légale canadienne et ils incorporent tous les éléments de coûts, quels qu'ils soient (à l'exclusion de la TPS et de la TVQ) pour l'exécution de toutes les obligations prévues au document d'appel de propositions.

Déclaration

Notre proposition n'a fait l'objet d'aucune tromperie, ni d'aucune entente de fixation de prix avec d'autres soumissionnaires. De plus, tout un chacun des informations contenues dans notre proposition est véridique et exacte au meilleur de notre connaissance.

Et nous avons signé ce _____^e jour du mois de _____ de l'année 2021.

Signature autorisée

Nom du signataire :

Titre :

Nom du soumissionnaire :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse électronique :



6 MODÈLES DE LETTRES ET CAUTIONNEMENTS

6.1 Cautionnement de soumission

_____ dont le bureau principal dans la province de Québec est situé à _____
ici représenter par Madame ou Monsieur _____ dûment autorisé(e), ci-après appelée
la Caution.

Après avoir pris connaissance de la soumission devant être présentée le _____^e jour de _____ 2021,
à la Société des alcools du Québec, ci-après appelée, «la SAQ», par _____, dont le bureau
principal dans la province de Québec est situé à _____ ici représentée par Madame ou
Monsieur _____ dûment autorisé(e), ci-après appelé le soumissionnaire pour :

Se porte caution dudit soumissionnaire envers la SAQ, aux conditions suivantes :

La Caution, en cas de retrait par le soumissionnaire de sa soumission après l'ouverture des soumissions
ou en cas de défaut du soumissionnaire de signer un contrat conforme à sa soumission ou de son défaut
de fournir, dans les délais prescrits et à la satisfaction de la SAQ, tous les autres documents contractuels,
dont les garanties, requis par le document d'appel de propositions, ou si le soumissionnaire fait l'objet d'une
inadmissibilité, d'une interdiction d'exécuter le contrat avec la SAQ ou d'une révocation de son autorisation
de contracter de l'Autorité des marchés financiers après que ce soumissionnaire ait été déclaré
l'adjudicataire, mais avant qu'il en ait débuté l'exécution, s'oblige à payer à la SAQ une somme d'argent
représentant la différence entre le montant de la soumission qui avait été acceptée et celui de la soumission
subséquemment acceptée par la SAQ et le cas échéant, tous les dommages causés par tels retrait ou
défaut, la responsabilité de la Caution étant limitée à _____ dollars (_____ \$).

Le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée devra être avisé de l'acceptation de sa soumission
avant l'expiration de la durée de validité de la soumission, autrement la présente obligation est nulle et de
nul effet.

Toute procédure judiciaire basée sur le présent cautionnement doit être intentée dans les trente-six (36)
mois de la date des présentes dans le district judiciaire de Montréal.

La Caution renonce au bénéfice de discussion.

Le soumissionnaire intervient aux présentes pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente
obligation est nulle et de nul effet.

En foi de quoi, la Caution et le soumissionnaire, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les
présentes à _____, le _____^e jour de _____ 2021.

Témoïn

La Caution

Témoïn

Le soumissionnaire



6.2 Lettre de garantie bancaire (Garantie de soumission)

Le _____ 2021

Société des alcools du Québec (SAQ)
7500, rue Tellier
Montréal (Québec) H1N 3W5

Objet : Lettre de garantie / Numéro de l'appel de propositions :

Nous avons pris connaissance d'une soumission écrite devant vous être présentée le _____^e jour de _____ 2021 par _____ dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au _____, ici représentée par monsieur ou madame _____ dûment autorisée dans le dossier mentionné en titre.

Au cas de retrait par _____ de sa soumission après l'ouverture des soumissions ou au cas de son défaut de signer un contrat conforme à sa soumission et aux exigences du document d'appel de propositions ou de son défaut de fournir dans les délais prescrits et à votre satisfaction, tous les autres documents contractuels, dont les garanties, requis par le document d'appel de propositions, ou si le soumissionnaire fait l'objet d'une inadmissibilité, d'une interdiction d'exécuter le contrat avec la SAQ ou d'une révocation de son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics après que ce soumissionnaire ait été déclaré l'adjudicataire, mais avant qu'il en ait débuté l'exécution, nous garantissons sans réserve le paiement à la SAQ d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la soumission qui avait été acceptée et celui de la soumission subséquentement acceptée par la SAQ et le cas échéant, tous les dommages consécutifs à tel retrait ou défaut.

Au cas de tel retrait ou défaut et sur notification écrite d'un tel retrait ou défaut et sur demande de paiement, nous nous engageons à payer votre créance. Cependant, en aucun cas notre engagement total ne devra dépasser la somme de _____ \$).

Cette garantie est irrévocable et demeurera en vigueur jusqu'au _____^e jour de _____ 2021. Toute demande de paiement reçue par la banque après cette date sera considérée nulle et sans effet.

En foi de quoi la caution et le soumissionnaire, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à :

_____, le _____ e jour de _____ 2021.

Nom de la banque : _____
Adresse de la banque _____

Par : _____

SIGNATURE

**6.3 Liste des sous-contractants pour le RENA**

Titre du projet : _____
Numéro du projet : _____

Instructions

- Un contractant qui a conclu un contrat avec la SAQ, doit transmettre, **avant que l'exécution du contrat ne débute**, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.
- Lorsque, pendant l'exécution du contrat qu'il a conclu avec la SAQ, le soumissionnaire conclut un **nouveau sous-contrat**, il doit, **avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat**, en aviser la SAQ en produisant une liste modifiée.
- Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, service et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A.

A. À remplir pour tout sous-contrat ¹

Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresses du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat

¹ Art. 21,13 Loi sur les contrats des organismes publics

Signée à _____ ce _____

Signature du représentant autorisé du contractant

Nom du représentant (en lettres moulées)

7 RÉPONSES DU SOUMISSIONNAIRE

7.1 Instructions

Le soumissionnaire doit répondre de façon précise et détaillée aux questions de la présente section. Il doit joindre l'ensemble des réponses en annexe à sa soumission.

7.2 Conformité d'admissibilité

Le soumissionnaire doit décrire comment il rencontre les exigences d'affaires suivantes pour être admissible à soumissionner.

7.2.1 Pour le service de livraison client :

Il doit offrir et opérer actuellement un :

- Service de livraison, porte à porte, pour tout le territoire de la province du Québec;
- Service de traçabilité, offert aux clients, sur tout type de colis comprenant, notamment, la cueillette, le traitement et la livraison à destination;

Il doit offrir et opérer actuellement ou mettre en place, advenant adjudication, un service de validation de preuve d'âge lors de la livraison finale au client. La SAQ entend comme validation, la vérification d'un des documents valides suivants attestant l'âge adulte du client avant la remise du colis, soit uniquement : le passeport, le permis de conduire ou la carte d'assurance maladie.

Hébergement et requis de sécurité informatique

Le soumissionnaire doit fournir une description des normes de sécurité qui seront mises en place et indiquer quel type de rapports SOC 1 et/ou 2, seront disponibles.

Les données seront hébergées et traitées uniquement au Canada cela afin de garantir de respecter l'article 54 de la LAPRP.

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu d'hébergement des données au Canada et décrire l'environnement technologique applicable. Exemple serveur dédié ou autre.

7.2.2 Pour le service de livraison succursale SAQ :

Il doit offrir le :

- Service de livraison depuis le Centre de distribution de Montréal de la SAQ (H1N) vers les succursales SAQ, pour tout le territoire de la province du Québec.

7.3 Phase préparatoire

Le soumissionnaire doit décrire les étapes, délai et fournir l'échéancier de la phase préparatoire du début de la planification jusqu'à la mise en opération des services, c'est-à-dire au moment où sera livrée la première commande client.

7.4 Outils de cueillette

Le soumissionnaire doit préciser de quelle manière et avec quel outil il procédera à la cueillette quotidienne des colis au centre de distribution de la SAQ (cage ou autre). Il doit préciser les types de camion qui assureront la cueillette (53', 43', avec hayon élévateur, etc.).

7.5 Processus du service de livraison et validation d'âge – pour le service de livraison aux clients

Le soumissionnaire doit décrire les processus complets de traitement des commandes au moment de la cueillette jusqu'à la livraison au client en respectant le délai maximal des Services de base, la validation d'âge, la couverture du territoire du Québec, en précisant les exceptions pour les régions éloignées et en incluant le processus de retour et de réclamation.

Il doit également spécifier si le traitement des commandes sera fait manuellement ou automatiquement à son centre de tri. Il doit fournir les adresses des centres de tri qui seront utilisés.

La validation d'âge est basée sur 18 ans pour les produits d'alcool au Québec. Le fournisseur que ses processus d'affaires permettent de respecter une vérification de l'âge légal de 18 ans.

7.6 Processus du service de livraison – pour le service de livraison aux succursales SAQ

Le soumissionnaire doit décrire les processus complets de traitement des commandes au moment de la cueillette jusqu'à la livraison au client en respectant le délai maximal des Services de base, la couverture du territoire du Québec, en précisant les exceptions pour les régions éloignées, s'il y a lieu.

Il doit également spécifier si le traitement des commandes sera fait manuellement ou automatiquement à son centre de tri. Il doit fournir les adresses des centres de tri qui seront utilisés.

7.7 Solution d'expédition

La solution proposée par le soumissionnaire, notamment son système d'étiquetage, doit être en mesure de s'intégrer avec l'outil *SendSuite Live* de la SAQ (incluant la vérification d'âge pour le service de livraison aux clients). Le soumissionnaire doit en faire la démonstration.

7.8 Mesure de sécurité

Le soumissionnaire doit fournir en annexe toutes les précisions, explications et initiatives en matière de sécurité qui seront entreprises pour assurer les exigences de performance énoncées au présent document, notamment dans le cadre du transport et/ou de l'entreposage de boissons alcoolisées (ex. caméras, GPS dans les camions, analyse des antécédents judiciaires des employés, etc.).

7.9 Directeur de compte

Le soumissionnaire doit fournir les expériences et expertises du directeur de compte proposé.



7.10 Expérience de contrats

Le soumissionnaire doit décrire un de ses contrats qui couvre l'ensemble du territoire de la province du Québec et qui comprend une volumétrie similaire au présent mandat. Il doit fournir les informations sur la durée, nature du mandat, lieu de livraison et de cueillette ainsi que toute autre donnée pertinente.

7.11 Statistiques sur l'offre de service générale

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission pour ce type de service, les données actuelles de son entreprise sur le pourcentage de livraison à temps, de bris ainsi que celui des retards.

7.12 Traçabilité – pour service de livraison aux clients

Le soumissionnaire doit présenter les différents statuts affichables au client sur son site internet (ex. Ramassé, en traitement, en livraison, livré, etc.) et indiquer si ceux-ci peuvent être émis sur des appareils mobiles.

7.13 Rapports

Le soumissionnaire doit indiquer les types de rapports disponibles en lien avec les exigences du présent document et mandat.



8 ANNEXES

- SP-209907 – Données volume
- SP-209907 – Grille A
- SP-209907 – Grille B



8.1 Grille d'évaluation de rendement (à compléter par la SAQ en cours de contrat seulement)

Grille d'évaluation du rendement					
Critères d'évaluation	Excellent	Bien	Faible*	Très faible*	Médiocre*
Pointage minimum	9	7	5	3	0
Pointage maximum	10	8	6	4	2
Volet Technique					
Compétences des ressources					
Qualité d'exécution					
Contrôle de la qualité					
Délais des livrables					
Équipements					
Transfert de connaissances					
Conformité des produits					
Disponibilité des produits					
Qualité des emballages					
Exactitude (produits commandés)					
Volet relationnel					
Respect des règles internes					
Respect des ententes					
Services du représentant					
Services à la prise de commande					
Volet administratif					
Communications (administration)					
Gestion du contrat					
Qualité de la facturation					
Service à la clientèle					
Gestion du changement					
Gestion des échanges					
Gestion des garanties					
*Inscrire vos commentaires additionnels ci-dessous			Note en pourcentage		



ADDENDA N°1

PROJET : SERVICE DE LIVRAISON ET DE TRANSPORT À DOMICILE ET VERS LES SUCCURSALES DES COMMANDES-CLIENTS

DOSSIER : SP-1876

Le présent addenda et son contenu font partie intégrante du document d'appel d'offres ci-haut mentionné et sont censés avoir toujours fait partie dudit document. Il est émis et joint au document d'appel d'offres dans le but de modifier ou d'ajouter certains articles et de répondre officiellement à des questions écrites soulevées par différents soumissionnaires éventuels.

Veillez prendre note des modifications et précisions suivantes :

2.16 Consolidation de la facturation, MODIFICATION ET AJOUT;

2.16.1 Pour livraison en succursale, AJOUT;

L'adjudicataire devra regrouper tout le volume expédié par jour pour une adresse de livraison spécifique pour facturer la SAQ « la consolidation ».

Au cours d'une journée de traitement, la SAQ procède à l'expédition de plusieurs envois distincts vers ses succursales. De plus le traitement de chaque colis à l'intérieur de chaque envoi sera effectué à un moment distinct ce qui empêche la SAQ de passer tous les colis expédiés en une seule opération.

Lors de la création du manifeste d'expédition lors de la dernière cueillette de la journée, le fournisseur devra regrouper tous les envois et totaliser le poids envoyé par destination afin de facturer adéquatement la SAQ.

Voici un exemple :

Envoi	Nb de Colis	Poids
Ref ABC	2	20 kg
Ref DEF	1	12 kg
Ref GHI	1	10 kg
Ref TOTAL	4	42 kg

Lors de la production de la facture, le fournisseur devra facturer la SAQ selon la table de taux proposé pour 42 kg effectué en une seule livraison.

2.16.2 Pour livraison à domicile, AJOUT;

L'adjudicataire devra regrouper tout le volume expédié par jour pour une adresse de livraison à domicile spécifique pour facturer la SAQ « la consolidation ».

Au cours du processus de traitement des commandes clients, la SAQ procède à la cueillette de chacun des colis d'une commande envoyé à domicile de façon distincte. Ainsi le traitement de chaque colis à l'intérieur de chaque envoi sera effectué à un moment distinct ce qui empêche la SAQ de passer tous les colis expédiés en une seule opération lors de l'étape d'expédition.

Lors de la création du manifeste d'expédition lors de la dernière cueillette de la journée, le fournisseur devra regrouper tous les envois pour une même adresse et totaliser le poids envoyé par adresse afin de facturer adéquatement la SAQ.

Voici un exemple :

Envoi	Nb de Colis	Poids	Reference Transporteur (traçage)
ABC – 7500 Tellier	1	12.5 kg	SAQ1000001
ABC – 7500 Tellier	1	17.5 kg	SAQ1000002
TOTAL	2	30 kg	

Lors de la production de la facture, le fournisseur devra facturer la SAQ selon la table de taux proposé pour 30 kg effectué en une seule livraison.

2.16.3 Données sur le nombre des colis, AJOUT;

La SAQ a préparé 36 616 commandes pour livraison à domicile pour les mois de décembre, janvier et février 2021. Sur le nombre total de commandes pour livraison à domicile, 27 356 commandes avaient un seul colis (soit 76% des commandes) et les autres commandes, soit 9 260 (24%), avaient plus d'un colis. Pour les 9 260 commandes, il y avait en moyenne 2,58 colis par commande (les 9 260 commandes représentaient 23897 colis).

Filip Raseta

Agent d'approvisionnement
Acquisition, biens et services
Société des alcools du Québec

Livraison en **succursale** - Nombre de colis en fonction du poids
Période échantillon (décembre 2020, janvier et février 2021)

Code postal	01-Inférieur à 10 kg	02-Entre 10 et 14,9 kg	03-Entre 15 et 19,9 kg	04-Entre 20 et 24,9 kg	05-Entre 25 en 29,9 kg	TOTAL
G0C	190	75	44	2	1	312
G0E	11	4	2			17
G0G	78	19	12	1		110
G0L	185	65	52	1	1	304
G0M	16	4	6	1		27
G0N	28	35	28	1		92
G0R	228	95	106	4	2	435
G0S	188	85	74	1	2	350
G0T	43	11	14	1		69
G0X	73	42	18			133
G1L	24	21	15			60
G1T	138	70	94	1		303
G1X	36	25	9	1		71
G2E	96	47	33		1	177
G3H	63	21	15			99
G3L	91	33	32	3		159
G3M	96	45	31	1	2	175
G4A	9	5	3			17
G4T	82	37	45			164
G4V	35	18	10			63
G4W	101	47	26			174
G4X	82	38	22			142
G4Z	64	20	28			112
G5B	39	19	10			68
G5C	157	50	49			256
G5H	37	22	14			73
G5J	54	15	16			85
G5T	19	18	12			49
G5X	22	21	18			61
G6B	80	13	19	1		113
G6J	73	46	13		2	134
G7H	17	10	6			33
G8B	75	33	21			129
G8G	25	11	7			43
G8H	42	22	17			81
G8K	43	32	17			92
G8L	77	42	29		1	149
G8P	84	34	22	1		141
G8T	68	14	11			93
G9A	24	2	10			36

G9H	37	16	12			65
G9X	70	18	13	1		102
H1E	72	32	40			144
H1M	33	7	10	1		51
H2R	1					1
H2X	27	5	9			41
H3G	104	16	20			140
H3X	115	39	41	1		196
H4B	94	62	68			224
H4L	30	3	3			36
H4R	33	12	20	1		66
H4V	65	20	14			99
H7E	140	64	69	2	2	277
H7S	52	15	12			79
H8Y	41	26	15			82
H9R	111	42	26	1	1	181
H9X	72	20	32	2		126
J0B	68	31	29		1	129
J0E	59	43	41		1	144
J0H	68	33	22			123
J0J	22	21	14	1		58
J0K	198	117	113		1	429
J0L	51	19	11			81
J0N	111	49	34		1	195
J0P	168	97	48		2	315
J0R	143	97	116			356
J0S	55	31	26	2		114
J0T	173	140	101	1	2	417
J0V	34	11	6			51
J0X	40	14	12			66
J0Y	80	24	12	1		117
J0Z	21	2	4			27
J1A	68	25	20			113
J1M	50	26	14			90
J1T	62	20	9	1		92
J2S	44	22	13			79
J3M	64	60	28			152
J3T	67	28	25			120
J4W	43	13	22			78
J5M	78	43	32			153
J5R	131	72	53	1		257
J5V	61	42	40			143
J5Y	91	50	45			186
J6N	72	33	33	1		139
J7M	78	30	27	1	1	137
J7Z	46	23	14	1		84
J9E	82	43	20			145

J9T	89	37	48	1	1	176
J9V	54	27	21			102
J9Z	89	37	21			147
TOTAL	6 550	3 023	2 488	40	25	12 126

SP-209907 - Service de livraison clients à partir du centre de distribution de Montréal (H1N) - samedis et dimanches

Le soumissionnaire doit indiquer la « densité » pour lesquels les taux sont indiqués (« en kg ou lbs pieds cubes ») pour fin de calcul du poids dimensionnel:

Destination de la municipalité ou du territoire	3CP	GRILLE TARIFAIRE	Coût livraison samedi et dimanche 24h 1 colis - poids moyen 9,75kg	Coût livraison samedi et dimanche 24h 2 colis - poids moyen total des deux 23,31kg
Montréal	H2Y			
Québec	G1R			
Laval	H7V			
Gatineau	J8X			
Longueuil	J3Y			
Sherbrooke	J1H			
Saguenay	G7H			
Lévis	G6W			
Trois-Rivières	G9A			
Terrebonne	J6W			
Saint-Jean-sur-Richelieu	J3B			
Brossard	J4W			
Repentigny	J6A			
Saint-Jérôme	J7Z			
Drummondville	J2B			
Granby	J2G			
Saint-Hyacinthe	J2S			
Blainville	J7C			
Shawinigan	G9N			

Rimouski	G5L			
Dollard-Des Ormeaux	H9B			
Mirabel	J7J			
Châteauguay	J6J			
Victoriaville	G6P			
Mascouche	J7K			
Saint-Eustache	J7R			
Salaberry-de-Valleyfield	J6T			
Rouyn-Noranda	J9X			
Boucherville	J4B			
Sorel-Tracy	J3P			
Vaudreuil-Dorion	J7V			
Côte-Saint-Luc	H4W			
Val-d'Or	J9P			
Pointe-Claire	H9R			
Saint-Georges	G5Y			
Alma	G8B			
Sainte-Julie	J3E			
Sainte-Thérèse	J7E			
Magog	J1X			
Chambly	J3L			
Saint-Bruno-de-Montarville	J3V			
Thetford Mines	G6G			
Saint-Constant	J5A			
Boisbriand	J7G			
Sept-Îles	G4R			
La Prairie	J5R			
Saint-Lambert	J0Z			
Beloeil	J3G			
Baie-Comeau	G4Z			
L'Assomption	J5W			
Varenes	J3X			
Westmount	H3Z			
Kirkland	H9J			

Joliette	J6E			
Rivière-du-Loup	G5R			
Dorval	H9S			
Mont-Royal	H3R			
Saint-Lin-Laurentides	J5M			
Beaconsfield	H9W			
Candiac	J5R			
Saint-Augustin-de-Desmaures	G3A			
Mont-Saint-Hilaire	J3H			
Saint-Lazare	J7T			
Deux-Montagnes	J7R			
L'Ancienne-Lorette	G2E			
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	J0N			
Sainte-Catherine	J5C			
Saint-Basile-le-Grand	J3N			
Sainte-Sophie	J5J			
Gaspé	G4X			
Matane	G4W			
Pincourt	J7W			
Saint-Colomban	J5K			
Dolbeau-Mistassini	G8L			
Sainte-Anne-des-Plaines	J0N			
Saint-Charles-Borromée	J6E			
Mont-Laurier	J9L			
Rosemère	J7A			
Sainte-Adèle	J8B			
Sainte-Marie	G6E			
Lavaltrie	J5T			
Cowansville	J2K			
Lachute	J8H			
Beauharnois	J6N			
Bécancour	G9H			
Prévost	J0R			
Amos	J9T			

Les Îles-de-la-Madeleine	G4T			
Mercier	J6R			
Montmagny	G5V			
Rawdon	J0K			
Saint-Sauveur	J0R			
Saint-Amable	J0L			
Val-des-Monts	J8N			
La Tuque	G9X			
Sainte-Agathe-des-Monts	J8C			
L'Île-Perrot	J7V			
Saint-Raymond	G3L			
Marieville	J3M			
Saint-Félicien	G8K			
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	J7V			
Roberval	G8H			
Notre-Dame-des-Prairies	J6E			
Mont-Tremblant	J8E			
Sainte-Julienne	J0K			
Cantley	J8V			
Bois-des-Filion	J6Z			
Saint-Hippolyte	J8A			
Coaticook	J1A			
Lorraine	J6Z			
Bromont	J2L			
Pont-Rouge	G3H			
La Malbaie	G5A			
Carignan	J3L			
Farnham	J2N			
Nicolet	J3T			
Saint-Rémi	J0L			
Otterburn Park	J3H			
La Pêche	J0X			
Louiseville	J5V			
Chandler	G0C			

Stoneham-et-Tewkesbury	G3C			
Rigaud	J0P			
Contrecoeur	J0L			
Acton Vale	J0H			
Saint-Zotique	J0P			
Baie-Saint-Paul	G3Z			
La Sarre	J9Z			
Chibougamau	G8P			
Brownsburg-Chatham	J8G			
Delson	J5B			
Donnacoona	G3M			
Lac-Beauport	G3B			
Hampstead	H3X			
Sainte-Anne-des-Monts	G4V			
Boischatel	G0A			
Asbestos	J1T			
Plessisville	G6L			
Coteau-du-Lac	J0P			
Sainte-Brigitte-de-Laval	G0A			
Shefford	J2M			
Chelsea	J9B			
Saint-Félix-de-Valois	J0K			
Saint-Calixte	J0K			
Port-Cartier	G5B			
Les Cèdres	J7T			
Saint-Joseph-du-Lac	J0N			
Charlemagne	J5Z			
Pointe-Calumet	J0N			
Beauceville	G5X			
Saint-Lambert-de-Lauzon	G0S			
Saint-Philippe	J0L			
Saint-Apollinaire	G0S			
Lac-Brome	J0E			
Lac-Mégantic	G6B			

Princeville	G6L			
Pontiac	J0X			
Saint-Césaire	J0L			
Saint-Honoré	G0V			
Saint-Paul	J0K			
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	G0X			
McMasterville	J3G			
Verchères	J0L			
Richelieu	J3L			
Saint-Pie	J0H			
Windsor	J1S			
Hudson	J0P			
Sainte-Martine	J0S			
Chertsey	J0K			
L'Épiphanie	J5X			
L'Ange-Gardien	G0A			
Shannon	G0A			
Saint-Henri	G0R			
Cookshire-Eaton	J0B			
Sainte-Anne-de-Bellevue	H9X			
Les Coteaux	J7X			
Val-David	J0T			
Montréal-Ouest	H4X			
Saint-Roch-de-l'Achigan	J0K			
Rivière-Rouge	J0T			
Saint-Jean-de-Matha	J0K			
Lanoraie	J0K			
Saint-Donat	G0K			
Morin-Heights	J0R			
Berthierville	J0K			
Neuville	G0A			
Saint-Jacques	J0K			
Saint-Adolphe-d'Howard	J0T			
Saint-Ambroise-de-Kildare	J0K			

Château-Richer	G0A			
Saint-André-Avellin	J0V			
Maniwaki	J9E			
Montréal-Est	H1B			
Oka	J0N			
Sainte-Anne-des-Lacs	J0R			
Baie-D'Urfé	H9X			
Beaupré	G0A			
Saint-Mathias-sur-Richelieu	J3L			
Crabtree	J0K			
Chisasibi	J0M			
Mont-Joli	G5H			
L'Ange-Gardien	G0A			
Waterloo	J0E			
Sutton	J0E			
Piedmont	J0R			
Saint-Germain-de-Grantham	J0C			
Warwick	J0A			
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	G8G			
Saint-Boniface	G0X			
Orford	J1X			
Saint-Joseph-de-Beauce	G0S			
Saint-Étienne-des-Grès	G0X			
Saint-André-d'Argenteuil	J0V			
Saint-Alphonse-Rodriguez	J0K			
Saint-Sulpice	J5W			
Amqui	G5J			
Cap-Santé	G0A			
Saint-Cyrille-de-Wendover	J1Z			
Carleton-sur-Mer	G0C			
Portneuf	G0A			
Danville	J0A			
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	J0T			
Saint-Ferréol-les-Neiges	G0A			

Saint-Thomas	J0K			
L'Épiphanie	J5X			
Clermont	G4A			
Saint-Tite	G0X			
New Richmond	G0C			
Val-Morin	J0T			
Sainte-Mélanie	J0K			
Thurso	J0X			
Grenville-sur-la-Rouge	J0V			
Lac-Etchemin	G0R			
L'Islet	G0R			
Saint-Ambroise	G7P			
Ferme-Neuve	J0W			
Saint-Marc-des-Carières	G0A			
Saint-Agapit	G0S			
Saint-Denis-de-Brompton	J0B			
East Angus	J0B			
Ormstown	J0S			
Lac-des-Écorces	J0W			
Roxton Pond	J0E			
Mistissini	G0W			
Saint-Anselme	G0R			
Sainte-Anne-de-Beaupré	G0A			
Saint-Gabriel-de-Valcartier	G0A			
Saint-Gabriel	J0K			
Napierville	J0J			
Havre-Saint-Pierre	G0G			
Dunham	J0E			
Percé	G0C			
Grande-Rivière	G0C			
Notre-Dame-de-Lourdes	G0S			
Témiscouata-sur-le-Lac	G0L			
Malartic	J0Y			
Labelle	J0T			

Saint-Gabriel-de-Brandon	J0K			
Paspébiac	G0C			
Forestville	G0T			
Richmond	J0B			
Saint-Prosper	G0M			
Sainte-Claire	G0R			
Saint-Basile	G0A			
Gracefield	J0X			
Saint-Jean-Baptiste	J0L			
Senneterre	J0Y			
Saint-Jean-Port-Joli	G0R			
Saint-Michel-des-Saints	J0K			
Normandin	G8M			
Saint-Alexis-des-Monts	J0K			
Saint-Côme	J0K			
Compton	J0B			
Papineauville	J0V			
Mont-Saint-Grégoire	J0J			
Mansfield-et-Pontefract	J0X			
Sainte-Geneviève-de-Berthier	J0K			
Macamic	J0Z			
Saint-Maurice	G0X			
Saint-Michel	J0L			
Nominuingue	J0W			
Sainte-Marie-Madeleine	J0H			
Rougemont	J0L			
Saint-Christophe-d'Arthabaska	G6R			
Ascot Corner	J0B			
Saint-David-de-Falardeau	G0V			
Saint-Mathieu-de-Beloil	J3G			
Saint-Liboire	J0H			
Ville-Marie	J9V			
Deschambault-Grondines	G0A			
La Pocatière	G0R			

Saint-Paul-d'Abbotsford	J0E			
Cap-Saint-Ignace	G0R			
Mandeville	J0K			
Bonaventure	G0C			
Stanstead	J1X			
Stoke	J0B			
Saint-Alphonse-de-Granby	J0E			
Sainte-Anne-de-Sorel	J3P			
Lacolle	J0J			
Saint-Isidore	G0S			
Yamachiche	G0X			
Saint-Bruno	G0W			
Kuujuaq	J0M			
Weedon	J0B			
Saint-Prime	G8J			
Saint-Isidore	G0S			
Saint-Antonin	G0L			
Saint-Anicet	J0S			
Saint-Ignace-de-Loyola	J0K			
Saint-Damien	J0K			
Bedford	J0J			
Lebel-sur-Quévillon	J0Y			
Gore	J0V			
Cap-Chat	G0J			
Lac-Supérieur	J0T			
Déléage	J9E			
Sainte-Victoire-de-Sorel	J0G			
Sainte-Catherine-de-Hatley	J0B			
Sainte-Thècle	G0X			
Sainte-Béatrix	J0K			
Adstock	G0N			
Saint-Damase	J0H			
Plessisville	G6L			
Saint-Chrysostome	J0S			

Maria	G0C			
La Présentation	J0H			
Léry	J6N			
Hébertville	G8N			
Saint-Pamphile	G0R			
Témiscaming	J0Z			
Trois-Pistoles	G0L			
Saint-Barthélemy	J0K			
Saint-Pascal	G0L			
Notre-Dame-du-Laus	J0X			
Huntingdon	J0S			
Laurier-Station	G0S			
Saint-Liguori	J0K			
Saint-Alexandre	J0J			
Ange-Gardien	J0E			
Fermont	G0G			
Saint-Esprit	J0K			
Fossambault-sur-le-Lac	G3N			
Saint-Dominique	J0H			
Brigham	J2K			
Sainte-Madeleine	J0H			
Maskinongé	J0K			
Saint-Denis-sur-Richelieu	J0H			
Saint-Placide	J0V			
Waskaganish	J0M			
Ripon	J0V			
Sainte-Croix	G0S			
Beaumont	G0R			
Saint-Raphaël	G0R			
Messines	J0X			
Hinchinbrooke	J0S			
Disraeli	G0N			
Wentworth-Nord	J0T			
Wickham	J0C			

Valcourt	J0E			
Saint-Roch-de-Richelieu	J0L			
Saint-Polycarpe	J0P			
Saint-Éphrem-de-Beauce	G0M			
Saint-Martin	G0M			
Saint-Léonard-d'Aston	J0C			
Shawville	J0X			
Mille-Isles	J0R			
Saint-Cuthbert	J0K			
Albanel	G8M			
Saint-Marc-sur-Richelieu	J0L			
Saint-Victor	G0M			
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	J0K			
Grenville	J0V			
Caplan	G0C			
Saint-Charles-de-Bellechasse	G0R			
Saint-Gilles	G0S			
Saint-Ferdinand	G0N			
Upton	J0H			
Saint-Gédéon	G0W			
Rivière-Beaudette	J0P			
Daveluyville	G0Z			
Saint-Nazaire	G0W			
Barraute	J0Y			
Hatley	J0B			
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	G0A			
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	G0A			
Saint-Anaclet-de-Lessard	G0K			
East Broughton	G0N			
Pierreville	J0G			
Dégelis	G5T			
Saint-Fulgence	G0V			
Amherst	J0T			
Sainte-Anne-de-la-Pérade	G0X			

Saint-Patrice-de-Sherrington	J0L			
Les Escoumins	G0T			
Sainte-Anne-de-Sabrevois	J0J			
Eastman	J0E			
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	G0W			
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	J0J			
Scott	G0S			
Pointe-Lebel	G0H			
Saint-Elzéar	G0C			
Saint-Gédéon-de-Beauce	G0M			
Saint-Bernard	G0S			
Sainte-Luce	G0K			
Sainte-Marcelline-de-Kildare	J0K			
Saint-Mathieu	J0L			
Potton	J0E			
Sainte-Clotilde	J0L			
Sainte-Cécile-de-Milton	J0E			
Saint-Élie-de-Caxton	G0X			
Terrasse-Vaudreuil	J7V			
Saint-François-du-Lac	J0G			
Chapais	G0W			
Saint-Tite-des-Caps	G0A			
Saint-Damien-de-Buckland	G0R			
Venise-en-Québec	J0J			
Saint-Robert	J0G			
Hemmingford	J0L			
Saint-Blaise-sur-Richelieu	J0J			
Sacré-Coeur	G0T			
Saint-Casimir	G0A			
Waterville	J0B			
Saint-Cyprien-de-Napierville	J0J			
Saint-Ours	J0G			
La Conception	J0T			
Vallée-Jonction	G0S			

Sainte-Élisabeth	J0K			
Saint-Urbain	G0A			
Saint-Gervais	G0R			
Pohénégamook	G0L			
Saint-Joachim	G0A			
Champlain	G0X			
L'Isle-aux-Allumettes	J0X			
Saint-Narcisse	G0X			
Chambord	G0W			
Fort-Coulonge	J0X			
Sainte-Angèle-de-Monnoir	J0L			
Sainte-Lucie-des-Laurentides	J0T			
Matagami	J0Y			
Kingsey Falls	J0A			
Franklin	J0S			
Nouvelle	G0C			
Saint-Ubalde	G0A			
Saint-Valérien-de-Milton	J0H			
Saint-Alexis	J0K			
La Minerve	J0T			
Dudswell	J0B			
Saint-Joseph-de-Coleraine	G0N			
Waswanipi	J0Y			
Les Éboulements	G0A			
Saint-Charles-sur-Richelieu	J0H			
Rivière-Héva	J0Y			
Saint-Antoine-sur-Richelieu	J0L			
Saint-Zénon	J0K			
Saint-Michel-de-Bellechasse	G0R			
Grand-Remous	J0W			
La Guadeloupe	G0M			
Saint-Stanislas-de-Kostka	J0S			
Austin	J0B			
Saint-Joseph-de-Sorel	J3R			

Causapscal	G0J			
Saint-Clet	J0P			
Chute-aux-Outardes	G0H			
Clarendon	J0X			
Sainte-Hélène-de-Bagot	J0H			
Cleveland	J0B			
Yamaska	J0G			
Saint-Jacques-le-Mineur	J0J			
Saint-Alban	G0A			
Saint-Lucien	J0C			
Sainte-Perpétue	G0R			
Pointe-des-Cascades	J0P			
L'Isle-aux-Coudres	G0A			
Inukjuak	J0M			
Frontenac	G6B			
Saint-Siméon	G0T			
Sainte-Justine	G0R			
Pointe-à-la-Croix	G0C			
Sainte-Clotilde-de-Horton	J0A			
Puvirnituq	J0M			
Plaisance	J0V			
Lyster	G0S			
La Macaza	J0T			
Montpellier	J0V			
Otter Lake	J0X			
Saint-Zacharie	G0M			
Lambton	G0M			
Val-Joli	J1S			
Saint-Félix-de-Kingsey	J0B			
Saint-Benoît-Labre	G0M			
Saint-Guillaume	J0C			
Saint-Bernard-de-Lacolle	J0J			
Sainte-Barbe	J0S			
Saint-Mathieu-du-Parc	G0X			

Saint-Hilarion	G0A			
Palmarolle	J0Z			
Ragueneau	G0H			
Saint-Paulin	J0K			
Lac-Simon	J0V			
Saint-Flavien	G0S			
Berthier-sur-Mer	G0R			
Wemindji	J0M			
Saint-Louis-de-Gonzague	J0S			
Henryville	J0J			
Saint-Albert	J0A			
Bristol	J0X			
Saint-Antoine-de-Tilly	G0S			
Saint-Malachie	G0R			
Larouche	G0W			
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	G0R			
Brébeuf	J0T			
Montebello	J0V			
La Doré	G8J			
Sainte-Marie-Salomé	J0K			
Godmanchester	J0S			
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	G0L			
Saint-Aimé-des-Lacs	G0T			
Noyan	J0J			
Sainte-Ursule	J0K			
New Carlisle	G0C			
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	J0C			
Lac-aux-Sables	G0X			
Wotton	J0A			
Nantes	G0Y			
Armagh	G0R			
Saint-Théodore-d'Acton	J0H			
Tingwick	J0A			
Saint-Honoré-de-Shenley	G0M			

Saint-Aubert	G0R			
Cacouna	G0L			
Saint-Édouard	J0L			
Low	J0X			
Sainte-Brigide-d'Iberville	J0J			
Saint-Armand	J0J			
Val-des-Bois	J0X			
Saint-Fabien	G0L			
Laurierville	G0S			
Notre-Dame-de-la-Merci	J0T			
Senneterre	J0Y			
Lorrainville	J0Z			
Pointe-aux-Outardes	G0H			
Saint-Odilon-de-Cranbourne	G0S			
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	G0A			
Vaudreuil-sur-le-Lac	J7V			
Kazabazua	J0X			
Sainte-Pétronille	G0A			
Notre-Dame-des-Pins	G0M			
L'Anse-Saint-Jean	G0V			
Saint-Norbert	J0K			
Saint-Léonard-de-Portneuf	G0A			
Hérouxville	G0X			
Saint-Joachim-de-Shefford	J0E			
Harrington	J8G			
Frampton	G0R			
Tring-Jonction	G0N			
Trécesson	J0Y			
Saint-Urbain-Premier	J0S			
Entrelacs	J0T			
Salluit	J0M			
Cayamant	J0X			
Chute-Saint-Philippe	J0W			
Lac-Bouchette	G0W			

Saint-Simon	G0L			
Roxton Falls	J0H			
Saint-Pierre-les-Becquets	G0X			
Chénéville	J0V			
Hébertville-Station	G0W			
Saint-Ludger	G0M			
Saint-Siméon	G0T			
L'Avenir	J0C			
L'Ascension	J0T			
Sayabec	G0J			
Bury	J0B			
Saint-Barnabé	G0X			
Longue-Rive	G0T			
Senneville	H9X			
Huberdeau	J0T			
Saint-Majorique-de-Grantham	J2B			
Saint-Pacôme	G0L			
Saint-Hugues	J0H			
Très-Saint-Sacrement	J0S			
Racine	J0E			
Lantier	J0T			
Saint-Félix-d'Otis	G0V			
Saint-Bruno-de-Guigues	J0Z			
Saint-Ulric	G0J			
Frelighsburg	J0J			
Notre-Dame-du-Nord	J0Z			
Sainte-Jeanne-d'Arc	G0J			
Saint-Valère	G0P			
Grande-Vallée	G0E			
Labrecque	G0W			
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	G0E			
Sainte-Marthe	J0P			
Saint-Jean-de-Dieu	G0L			
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	G0C			

Saint-Jude	J0H			
Saint-Norbert-d'Arthabaska	G0P			
Saint-Lazare-de-Bellechasse	G0R			
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	G0R			
Desbiens	G0W			
Price	G0J			
Saint-Claude	J0B			
Saint-Georges-de-Clarenceville	J0J			
Saint-Léon-de-Standon	G0R			
Girardville	G0W			
Saint-Édouard-de-Lotbinière	G0S			
Kiamika	J0W			
Sainte-Hénédine	G0S			
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	J0W			
Ayer's Cliff	J0B			
Stratford	G0Y			
Notre-Dame-de-Pontmain	J0W			
Saint-Eugène	J0C			
Saint-Justin	J0K			
Sainte-Sabine	G0R			
Bouchette	J0X			
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	G0X			
Disraeli	G0N			
Lac-Drolet	G0Y			
Saint-Stanislas	G8L			
Blanc-Sablon	G0G			
Roxton	J0H			
Campbell's Bay	J0X			
Stukely-Sud	J0E			
Notre-Dame-des-Monts	G0T			
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	G0S			
Aumond	J0W			
Saint-Wenceslas	G0Z			
Bolton-Est	J0E			

Saints-Anges	G0S			
Lac-Simon	J0V			
Lochaber-Partie-Ouest	J0X			
Taschereau	J0Z			
L'Île-du-Grand-Calumet	J0X			
Val-des-Lacs	J0T			
Stanstead	J1X			
Charette	G0X			
Notre-Dame-de-la-Paix	J0V			
Notre-Dame-de-la-Salette	J0X			
Landrienne	J0Y			
Valcourt	J0E			
Melbourne	J0B			
Sainte-Germaine-Boulé	J0Z			
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	J0C			
Baie-du-Febvre	J0G			
Dupuy	J0Z			
L'Isle-Verte	G0L			
Petite-Rivière-Saint-François	G0A			
Lac-au-Saumon	G0J			
Westbury	J0B			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	G0S			
Saint-Léon-le-Grand	J0K			
Sainte-Justine-de-Newton	J0P			
Saint-Bonaventure	J0C			
Saint-Patrice-de-Beaurivage	G0S			
Sainte-Marguerite	G0S			
Durham-Sud	J0H			
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	G0S			
Saint-Janvier-de-Joly	G0S			
Saint-Fabien-de-Panet	G0R			
Saint-Félix-de-Dalquier	J0Y			
Saint-Louis-de-Blandford	G0Z			
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	G0G			

Batiscan	G0X			
Montcalm	J0T			
Bowman	J0X			
Kangiqsualujuaq	J0M			
Saint-Vallier	G0R			
Saint-Adelphe	G0X			
Duhamel-Ouest	J9V			
Blue Sea	J0X			
Montcerf-Lytton	J0W			
Preissac	J0Y			
Courcelles	G0M			
Sainte-Hedwidge	G0W			
Lac-Sainte-Marie	J0X			
Très-Saint-Rédempteur	J0P			
Saint-Frédéric	G0N			
Mayo	J8L			
Rivière-Bleue	G0L			
Saint-Georges-de-Windsor	J0A			
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	G0L			
Saint-Sylvestre	G0S			
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	G0L			
Bégin	G0V			
Saint-Barnabé-Sud	J0H			
Irlande	G6H			
Stanbridge East	J0J			
Whapmagoostui	J0M			
Saint-Roch-des-Aulnaies	G0R			
Lotbinière	G0S			
Normétal	J0Z			
Sainte-Aurélie	G0M			
Saint-Michel-du-Squatec	G0L			
Saint-Irénée	G0T			
Val-Alain	G0S			
Saint-Marc-de-Figuery	J0Y			

Sainte-Perpétue	G0R			
Hemmingford	J0L			
Sainte-Monique	J0G			
Sainte-Cécile-de-Whitton	G0Y			
Namur	J0V			
Notre-Dame-de-Montauban	G0X			
Saint-David	J0G			
Notre-Dame-des-Bois	J0B			
Tadoussac	G0T			
Mont-Saint-Michel	J0W			
Sainte-Eulalie	G0Z			
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	J0X			
Dosquet	G0S			
Saint-Émile-de-Suffolk	J0V			
Saint-Nazaire-d'Acton	J0H			
Beaulac-Garthby	G0Y			
Notre-Dame-du-Portage	G0L			
Mont-Carmel	G0L			
Portneuf-sur-Mer	G0T			
Saint-Étienne-de-Beauharnois	J0S			
Rivière-à-Pierre	G0A			
Saint-Benjamin	G0M			
Notre-Dame-des-Neiges	G0L			
Les Méchins	G0J			
Bolton-Ouest	J0E			
Saint-Pierre-de-Broughton	G0N			
Ham-Nord	G0P			
Saint-Séverin	G0X			
Lefebvre	J0H			
Manseau	G0X			
Sainte-Gertrude-Manneville	J0Y			
Chesterville	G0P			
Bryson	J0X			
Saint-Rosaire	G0Z			

Saint-Sylvère	G0Z			
Saint-Arsène	G0L			
Sainte-Félicité	G0J			
Saint-Charles-de-Bourget	G0V			
Havelock	J0S			
Saint-Édouard-de-Maskinongé	J0K			
Béarn	J0Z			
Saint-René-de-Matane	G0J			
Sainte-Anne-du-Lac	J0W			
Wentworth	J8H			
Saint-Didace	J0K			
Colombier	G0H			
Les Bergeronnes	G0T			
Arundel	J0T			
Ogden	J0B			
Sainte-Brigitte-des-Saults	J0C			
Saint-Mathieu-d'Harricana	J0Y			
Denholm	J8N			
Nemaska	J0Y			
Cloridorme	G0E			
Saint-Camille-de-Lellis	G0R			
Eastmain	J0M			
Hatley	J0B			
Saint-Samuel	G0Z			
La Visitation-de-l'Île-Dupas	J0K			
Saint-Modeste	G0L			
Saint-Gabriel-de-Rimouski	G0K			
Saint-Henri-de-Taillon	G0W			
Saint-Cyprien	G0R			
Saint-Cyrille-de-Lessard	G0R			
Saint-Nérée-de-Bellechasse	G0R			
Saint-Louis	J0G			
Honfleur	G0R			
Lac-Saint-Paul	J0W			

Lac-des-Plages	J0T			
La Corne	J0Y			
Inverness	G0S			
La Patrie	J0B			
Saint-Paul-de-Montminy	G0R			
Egan-Sud	J9E			
Saint-Célestin	J0C			
Saint-Télesphore	J0P			
Sainte-Sophie-de-Lévrard	G0X			
Bonne-Espérance	G0G			
Fassett	J0V			
Natashquan	G0G			
Saint-Alphonse	G0C			
Petit-Saguenay	G0V			
Marston	G0Y			
Notre-Dame-de-Lourdes	G0S			
Saint-Sébastien	J0J			
Saint-Philémon	G0R			
Audet	G0Y			
Duhamel	J0V			
Saint-Sébastien	J0J			
Kangiqsujuaq	J0M			
Saint-Romain	G0Y			
Saint-Narcisse-de-Rimouski	G0K			
North Hatley	J0B			
Lac-Delage	G3C			
Saint-Magloire	G0R			
Saint-Thomas-Didyme	G0W			
Newport	J0B			
Duparquet	J0Z			
Saint-Étienne-de-Bolton	J0E			
Sainte-Rose-de-Watford	G0R			
Saint-Ignace-de-Stanbridge	J0J			
Saint-Sixte	J0X			

Sainte-Angèle-de-Mérici	G0J			
Saint-Herménégilde	J0B			
Bedford	J0J			
Fortierville	G0S			
Saint-Just-de-Bretenières	G0R			
Saint-Léon-le-Grand	J0K			
Pouliaries	J0Z			
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	G0A			
La Durantaye	G0R			
Rivière-Ouelle	G0L			
Saint-Robert-Bellarmin	G0M			
Kuujuarapik	J0M			
Sainte-Christine-d'Auvergne	G0A			
Saint-Ludger-de-Milot	G0W			
Saint-François-de-Sales	G0W			
Sainte-Louise	G0R			
Saint-Isidore-de-Clifton	J0B			
Lac-Sergent	G0A			
Matapédia	G0J			
Murdochville	G0E			
Saint-François-d'Assise	G0J			
Notre-Dame-de-Stanbridge	J0J			
Hope	G0C			
Sainte-Christine	J0H			
Howick	J0S			
Saint-Édouard-de-Fabre	J0Z			
Bonsecours	J0E			
Saint-Edmond-de-Grantham	J0C			
Sainte-Flavie	G0J			
Saint-René	G0M			
Sainte-Angèle-de-Prémont	J0K			
Val-Brillant	G0J			
Saint-Luc-de-Vincennes	G0X			
Lac-Saguay	J0W			

Saint-Jacques-de-Leeds	G0N			
Dixville	J0B			
Saint-Augustin-de-Woburn	G0Y			
Lochaber	J0X			
Saint-Zéphirin-de-Courval	J0G			
Saint-Théophile	G0M			
Lac-du-Cerf	J0W			
Berry	J0Y			
Litchfield	J0X			
Bois-Franc	J9E			
Saint-Damase-de-L'Islet	G0R			
Stanstead-Est	J0B			
East Farnham	J2K			
Saint-Donat	G0K			
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	J0E			
Saint-Valérien	G0L			
Saint-Philippe-de-Néri	G0L			
Sainte-Clotilde-de-Beauce	G0N			
Lawrenceville	J0E			
Ivry-sur-le-Lac	J8C			
Sainte-Sophie-d'Halifax	G0P			
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	G0L			
Saint-Épiphane	G0L			
Tourville	G0R			
Pointe-Fortune	J0P			
Escuminac	G0C			
Saint-Célestin	J0C			
Akulivik	J0M			
Lamarche	G0W			
Saint-Alexis-de-Matapédia	G0J			
Sainte-Apolline-de-Patton	G0R			
Saint-Gabriel-Lalemant	G0L			
Ferland-et-Boilleau	G0V			
Barnston-Ouest	J0B			

Saint-Prosper-de-Champlain	G0X			
Pike River	J0J			
Boileau	J0V			
Kipawa	J0Z			
Clermont	G4A			
La Bostonnais	G9X			
Saint-Eugène-D'Argentenay	G0W			
Scotstown	J0B			
Saint-Honoré-de-Témiscouata	G0L			
Saint-Simon-les-Mines	G0M			
Kangirsuk	J0M			
Baie-Trinité	G0H			
Saint-Adalbert	G0R			
Sacré-Coeur-de-Jésus	G0N			
Trois-Rives	G0X			
Waltham	J0X			
Saint-Bernard-de-Michaudville	J0H			
Kawawachikamach	G0G			
Stornoway	G0Y			
Sainte-Monique	J0G			
Calixa-Lavallée	J0L			
Mulgrave-et-Derry	J8L			
Chichester	J0X			
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	G0W			
Grosse-Île	G4T			
Gallichan	J0Z			
Parisville	G0S			
Gros-Mécatina	G0G			
Saint-Adrien	J0A			
Saint-Dominique-du-Rosaire	J0Y			
Rivière-Éternité	G0V			
Saint-Pierre-Baptiste	G0P			
Saint-Rémi-de-Tingwick	J0A			
Saint-Mathieu-de-Rioux	G0L			

Notre-Dame-des-Anges	G1K			
La Motte	J0Y			
Saint-Jules	G0N			
Saint-Cyprien	G0R			
Maricourt	J0E			
Saint-Camille	J0A			
Grand-Saint-Esprit	J0G			
Massueville	J0G			
Saint-Aimé	J0G			
Saint-Valentin	J0J			
Péribonka	G0W			
Saint-Elzéar	G0C			
Saint-Marcel-de-Richelieu	J0H			
Longue-Pointe-de-Mingan	G0G			
Saint-Évariste-de-Forsyth	G0M			
Saint-Luc-de-Bellechasse	G0R			
Villeroiy	G0S			
Saint-Eugène-de-Guigues	J0Z			
Saint-Augustin	G0W			
Saint-André	G0L			
Roquemaure	J0Z			
Sainte-Marie-de-Blandford	G0X			
Sainte-Edwidge-de-Clifton	J0B			
Martinville	J0B			
Lingwick	J0B			
Saint-Godefroi	G0C			
Sainte-Rose-du-Nord	G0V			
Métis-sur-Mer	G0J			
Abercorn	J0E			
Saint-Eusèbe	G0L			
Saint-Alfred	G0M			
Sainte-Françoise	G0L			
Grandes-Piles	G0X			
Clerval	J0Z			

Dundee	J0S			
Quařtaq	J0M			
Notre-Dame-de-Ham	G0P			
Leclercville	G0S			
Saint-Marcel	G0R			
Saint-Malo	J0B			
Maddington Falls	G0Z			
Saint-Joseph-des-Érables	G0S			
Saint-Pie-de-Guire	J0G			
Packington	G0L			
Elgin	J0S			
Baie-des-Sables	G0J			
Saint-Roch-de-Mékinac	G0X			
Piopolis	G0Y			
Ulverton	J0B			
Umiujaq	J0M			
Kamouraska	G0L			
Thorne	J0X			
Saint-Edmond-les-Plaines	G0W			
Saint-Julien	G0N			
Saint-Denis-De La Bouteillerie	G0L			
Saint-Juste-du-Lac	G0L			
Aston-Jonction	G0Z			
Saint-Onésime-d'Ixworth	G0R			
Saint-Louis-de-Gonzague	J0S			
Saint-Bruno-de-Kamouraska	G0L			
Saint-Pierre	J6E			
Sainte-Praxède	G0N			
Saint-Gilbert	G0A			
Saint-Octave-de-Métis	G0J			
Saint-Stanislas	G8L			
Sainte-Sabine	G0R			
Nédélec	J0Z			
Saint-Moïse	G0J			

Ivujivik	J0M			
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	J0Z			
Sainte-Séraphine	J0A			
Saint-Nazaire-de-Dorchester	G0R			
Notre-Dame-du-Rosaire	G0R			
Warden	J0E			
Sainte-Félicité	G0J			
Saint-Augustin	G0W			
Franquelin	G0H			
Lac-des-Aigles	G0K			
Saint-Adrien-d'Irlande	G0N			
Saint-Joseph-de-Lepage	G5H			
Rapide-Danseur	J0Z			
Hope Town	G0C			
Marsoui	G0E			
La Reine	J0Z			
Latulipe-et-Gaboury	J0Z			
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	J0A			
Béthanie	J0H			
La Rédemption	G0J			
Saint-Adelme	G0J			
Biencourt	G0K			
Les Hauteurs	G0K			
Sainte-Hélène-de-Chester	G0P			
Godbout	G0H			
Saint-Clément	G0L			
Fugèreville	J0Z			
Portage-du-Fort	J0X			
Rémigny	J0Z			
Saint-Philibert	G0M			
Saint-Roch-Ouest	J0K			
Rivière-au-Tonnerre	G0G			
Saint-Simon	G0L			
Saint-Vianney	G0J			

Estérel	J0T			
Aganish	G0G			
Kinnear's Mills	G0N			
Saint-Jean-de-Brébeuf	G6G			
Sainte-Cécile-de-Lévrard	G0X			
Chazel	J0Z			
Belleterre	J0Z			
Saint-Thuribe	G0A			
Lac-des-Seize-Îles	J0T			
Chartierville	J0B			
Saint-Marc-du-Lac-Long	G0L			
Lac-Saint-Joseph	G3N			
Sainte-Lucie-de-Beauregard	G0R			
Grosses-Roches	G0J			
Authier-Nord	J0Z			
Lemieux	G0X			
Saint-Omer	G0R			
Auclair	G0L			
Saint-Elphège	J0G			
Saint-Noël	G0J			
Sainte-Françoise	G0L			
Saint-Sévère	G0X			
Saint-Cléophas-de-Brandon	J0K			
La Visitation-de-Yamaska	J0G			
Saint-Gérard-Majella	J0G			
Authier	J0Z			
Brome	J0E			
Guérin	J0Z			
Saint-Tharcisius	G0J			
Sainte-Florence	G0J			
Saint-Eugène-de-Ladrière	G0L			
Saints-Martyrs-Canadiens	G0P			
Alleyn-et-Cawood	J0X			
Saint-Léandre	G0J			

Tasiujaq	J0M			
Stanbridge Station	J0J			
Saint-Joseph-de-Kamouraska	G0L			
Saint-Damase	J0H			
Saint-Séverin	G0X			
Esprit-Saint	G0K			
Shigawake	G0C			
East Hereford	J0B			
Milan	G0Y			
Belcourt	J0Y			
Saint-Fortunat	G0P			
Saint-Lambert	J0Z			
Sainte-Irène	G0J			
Saint-Marcellin	G0K			
Rivière-Saint-Jean	G0G			
Launay	J0Y			
Baie-Sainte-Catherine	G0T			
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	G0J			
Natashquan	G0G			
Saint-Paul-de-la-Croix	G0L			
La Morandière	J0Y			
Saint-Jean-de-la-Lande	G0L			
L'Île-d'Anticosti	G0G			
Sainte-Jeanne-d'Arc	G0J			
La Martre	G0E			
Ham-Sud	J0B			
Saint-Éloi	G0L			
Lac-Frontière	G0R			
Rapides-des-Joachims	J0X			
Moffet	J0Z			
Sainte-Rita	G0L			
Saint-Cléophas	G0J			
Laforce	J0Z			
Schefferville	G0G			

Saint-Elzéar-de-Témiscouata	G0L			
Saint-Athanase	G0L			
Lac-Édouard	G0X			
Hampden	J0B			
Mont-Saint-Pierre	G0E			
Rochebaucourt	J0Y			
Aupaluk	J0M			
Saint-Alexandre-des-Lacs	G0J			
Saint-François-Xavier-de-Viger	G0L			
Notre-Dame-de-Lorette	G0W			
Albertville	G0J			
Saint-Charles-Garnier	G0K			
Saint-Germain	G0L			
Lejeune	G0L			
Saint-Médard	G0L			
Petite-Vallée	G0E			
Sheenboro	J0X			
Val-Racine	G0Y			
Padoue	G0J			
Val-Saint-Gilles	J0Z			
La Trinité-des-Monts	G0K			
Ristigouche-Partie-Sud-Est	G0J			
L'Ascension-de-Patapédia	G0J			
Grand-Métis	G0J			
Champneuf	J0Y			
Sainte-Paule	G0J			
Kingsbury	J0B			
Saint-André-de-Restigouche	G0J			
Sainte-Marguerite-Marie	G0J			
Saint-Jean-de-Cherbourg	G0J			
L'Île-Cadioux	J7V			
Rivière-à-Claude	G0E			
Lac-Poulin	G0M			
Saint-Venant-de-Paquette	J0B			

Saint-Hilaire-de-Dorset	G0M			
Baie-Johan-Beetz	G0G			
Saint-Pierre-de-Lamy	G0L			
Lac-Tremblant-Nord	J8E			
Saint-Guy	G0K			
Barkmere	J0T			
Saint-Benoît-du-Lac	J0B			
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	G0L			